

L'HONORABLE C.-F. DELAGE

*Qui a succédé à l'honorable M. de LaBruère comme Surintendant
de l'Instruction publique, le 13 avril 1916.*

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Revue illustrée de l'École et de la Famille

C.-J. MAGNAN Propriétaire et Rédacteur-en-chef

L'honorable Cyrille-F. Delage

Dans *L'Enseignement Primaire* de mai dernier nous n'avons pu que mentionner la nomination de l'honorable M. Delage comme successeur de l'honorable M. de LaBruère, cette nomination ayant été faite au moment où notre revue allait sous presse. M. Olivier-Cyrille-Fraser Delage est né à Québec le premier mai 1869, d'un père canadien-français, M. Jean-Baptiste Delage, et d'une mère écossaise, Dame Mary-E.-T. Fraser. Il fit son cours classique au Séminaire de Québec, après quoi il suivit le cours de Loi à l'Université Laval. En 1891, M. Delage fut admis à la pratique du notariat. Il s'établit à Québec, qu'il n'a pas quitté depuis. Il se mêla de bonne heure et très activement à la politique de la province de Québec. En 1901, il fut élu député du comté de Québec à l'Assemblée législative, poste qu'il n'a cessé d'occuper jusqu'au 13 avril dernier, date de sa nomination comme Surintendant. En 1909, il fut choisi comme orateur suppléant et en 1912 il devint président de l'Assemblée législative, charge qu'il remplissait encore lors de la récente dissolution des Chambres. L'honorable M. Delage, comme député, s'est souvent intéressé aux questions de l'Éducation; dans l'occasion, il a combattu l'élément radical sur ce terrain. Il est aussi membre du Comité catholique de l'Instruction publique depuis 1905. M. Delage a pris une part active aux travaux de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec; il en a été le président pendant trois ans.

Successeur des Meilleur, des Chauveau, des Ouimet et des de LaBruère, le nouveau Surintendant a une carrière honorable et utile à remplir. Homme de tact et excellent travailleur, M. Delage poursuivra avec succès l'œuvre éminemment nationale de ses distingués prédécesseurs. De nouveau, nous lui souhaitons une longue et fructueuse administration.

C.-J. M.

Prédécesseurs de l'honorable M. Delage comme Surintendant de l'Instruction publique:—M. le Dr Meilleur, les honorables P.-J.-O. Chauveau, G. Ouimet et P. Boucher de LaBruère.

PÉDAGOGIE

L'HONORABLE P. BOUCHER DE LABRUÈRE

C'est en avril 1895 que M. Pierre Boucher de LaBruère fut appelé à succéder à l'honorable M. Gédéon Ouimet, comme Surintendant de l'Instruction publique. C'est en avril 1916, que M. de LaBruère a donné sa démission comme chef du département de l'Instruction publique. Il y avait donc vingt et un ans que cet homme distingué présidait aux destinées de l'Éducation en notre province, lorsqu'il dut abandonner son poste pour des raisons de santé. Durant les vingt et une années que M. de LaBruère a exercé la charge importante de Surintendant, l'Instruction publique a fait d'immenses progrès en notre province. Il faut comparer, au point de vue de l'Éducation, 1894-95, avec 1914-15 pour se rendre compte des progrès réalisés durant les deux dernières décades. Dès son arrivée au département de l'Instruction publique, l'honorable M. de LaBruère se rendit compte, après avoir consulté et étudié, que notre organisation scolaire, bonne, dans son ensemble, renfermait des points faibles qu'il importait de renforcer au plus tôt. Il convoqua d'abord les inspecteurs d'écoles en congrès(1), afin de se rendre compte des besoins les plus pressants et s'assura en même temps le concours des éducateurs les plus renommés, et dès son premier rapport en octobre 1895, il formulait tout un programme d'améliorations, réclamées depuis longtemps par la presse pédagogique et les associations d'instituteurs. La création de nouvelles écoles normales de filles pour les catholiques(2); l'organisation des conférences pédagogiques diocésaines; l'enseignement de l'agriculture à l'école primaire; la construction des écoles d'après des plans conformes aux exigences pédagogiques; la refonte des lois scolaires, sont mis à l'ordre du jour par M. de LaBruère. Et l'année suivante (1896) il s'intéresse aux gratifications aux instituteurs et aux institutrices, à l'amélioration de leur traitement, à la création du Bureau central, à l'enseignement ménager. Et dans la suite, chaque année, il signala les lacunes et les points faibles, suggérant chaque fois des réformes ou améliorations pratiques et possibles. Tour à tour, l'inspection des écoles, l'enseignement du dessin, la revision des programmes d'études, les écoles maternelles, etc., etc., furent l'objet de son attention. Sans bruit, avec discrétion, mais avec persévérance et énergie il mena à bonne fin la plupart des mesures dont il se fit le patron et souvent l'avocat.

De tous les services de l'Instruction publique, ceux des Écoles normales et de l'Inspection des écoles furent l'objet d'une attention particulière de la part de l'honorable M. de LaBruère. Sous son administration,

(1) Le congrès fut tenu à Saint-Hyacinthe, les 21 et 22 août 1895.
 (2) Il n'y en avait qu'une en 1895, celle des Dames Ursulines, à Québec.

le nombre des écoles normales fut porté de trois à quatorze et celui des inspecteurs d'écoles de 42 (34 catholiques et 8 protestants) à 52 (42 catholiques et 10 protestants). Afin de s'assurer du fonctionnement des écoles normales, devenues trop nombreuses pour que le Surintendant pût en faire l'inspection, de coordonner les efforts des inspecteurs et contrôler leurs travaux, d'aviser qui de droit sur les mesures pédagogiques opportunes, M. de LaBruère reprit à son compte la question depuis longtemps débattue au Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, celle de la nomination d'un Inspecteur général. Pendant plusieurs années, il remit cette question sur le tapis, et finalement, en 1911, il triompha de toutes les difficultés et le Gouvernement fut requis par le Comité catholique de nommer un Inspecteur général. Un officier analogue fut accordé au Comité protestant.

La dernière mesure qu'il encouragea et patronna, la plus populaire et l'une des plus pratiques, ce fut la campagne des Congrès de commissaires d'écoles. Lors de l'ouverture de cette campagne à Laprairie, le 1er septembre 1912, l'honorable M. de LaBruère donna son approbation entière à l'idée des congrès de commissaires, en se faisant représenter officiellement par l'Inspecteur général des écoles catholiques, qui inaugura alors le premier du genre. De 1912 à 1915, vingt-trois congrès de commissaires furent tenus sur différents points de la province. Malgré son grand âge, l'honorable M. de LaBruère, accompagné de l'Inspecteur général, fut de presque tous les congrès. Sa parole toujours sage et modérée, marquée de presque tous les congrès. Sa parole toujours sage et modérée, marquée au coin d'une grande expérience; la dignité de sa tenue correspondant si bien au grand nom qu'il a toujours porté si honorablement, créait une impression profonde sur les auditeurs sympathiques des congrès. Cette campagne d'éducation à travers le Canada français, en compagnie de l'arrière petit-fils de l'illustre Pierre Boucher, premier gouverneur des Trois-Rivières, restera pour moi l'un des plus beaux souvenirs de ma modeste carrière. Dans tous ses discours, M. de LaBruère sut donner la vraie note catholique et canadienne-française, Patriote convaincu mais prudent, il donnait des conseils aussi sages qu'opportuns; catholique sincère mais conscient de la responsabilité de sa charge, il sut fermement revendiquer les droits de l'Église sans prêter à la critique.

L'honorable M. de LaBruère emporte dans sa retraite l'estime et le respect de tous ses anciens collaborateurs. Je souhaite que la Providence le laisse encore longtemps à l'affection des siens et à l'amitié de ses nombreux amis.

C.-J. MAGNAN

LA DISCIPLINE (Suite)

LES SANCTIONS

(Par Mgr F.-X. Ross, v.g., Principal de l'École normale de Rimouski)

Quand un enfant a fait un *devoir* donné par la maîtresse, on corrige ce travail. C'est une obligation pour la maîtresse, un droit pour l'élève. L'absence de correction entraîne nécessairement le relâchement.

Je commence par là pour vous faire passer de l'éducation intellectuelle que vous connaissez mieux, à l'éducation morale dont les lois vous sont moins familières. Et ce rapprochement nous aidera à mieux comprendre la nature de la sanction qu'il faut donner à nos ordres, de la correction qu'il faut faire de l'acte posé par l'enfant en conséquence de notre commandement. C'est notre quatrième règle: "Il faut corriger ce que l'enfant a fait". Étudions ensemble la nature de la correction, ses moyens et la manière de l'imposer.

Quand un petit élève a fait un devoir de classe, disons un dessin, vous constatez que la copie ne ressemble pas en tout point au modèle: intelligentes comme vous l'êtes, et maîtresses de vos nerfs, vous ne perdez pas lumière pour cela; vous allez, non pas lui signaler, mais l'*aider* à découvrir les défauts (ne pardons pas de vue notre principe fondamental de l'activité personnelle), vous le remettez à l'œuvre pour conserver, et améliorer même, ce qui est bon, et pour redresser ce qui est défectueux dans son travail, lui faisant justifier à chaque fois ses opérations, et tout le temps, vous lui faites sentir que votre ambition de le voir réussir est aussi grande, plus peut-être, que la sienne. S'il y a des défauts dus à l'inhabileté, malgré ses efforts, vous trouvez quand même le travail parfait; et vous avez raison, il y a mis de l'effort et une perfection relative, aussi grande qu'elle peut l'être avec l'enfant que vous avez présentement. Avec un autre plus avancé, plus habile, vous serez plus difficile, mais vous tenez compte encore de l'effort et de la perfection dont il est capable, et en somme, votre procédé est le même. Si l'enfant a une dictée sans faute, vous lui mettez en note "très bien" et lui donnez tous ses points.

Et qu'est-ce que vous avez fait tout ce temps-là? Vous avez fait de la *correction*. Et c'est cela de la correction? Oui, c'est cela de la correction. Au point de vue matériel, intellectuel ou moral, la correction a lieu quand on redresse ce qui est de travers, défectueux, tout en conservant ce qui est bon. Le menuisier corrige sa mortaise trop étroite quand il l'agrandit pour recevoir le tenon, l'éducation corrige le travail de son élève quand il l'amène à ajouter un *s* qui manque au pluriel, et quand il lui fait comprendre qu'il manque un effort, une mesure, une perfection dans son acte. La seule différence entre la correction des défauts dans l'ordre matériel et ceux de l'ordre intellectuel ou moral, c'est qu'en menuiserie ou

ailleurs on passe le rabot soi-même sur une matière inerte, tandis qu'en éducation le sujet corrigé doit mettre lui-même la main au rabot, il nous faut son concours.

L'étymologie du mot nous en dit long: corriger vient de deux mots latins qui signifient: *diriger le cœur*. Corriger veut donc dire, remarquez-le bien: amender, améliorer; ce travail comprend double opération: 1° faire disparaître ce qui est mauvais; mais ce ne serait pas suffisant; en morale, être simplement "pas mauvais" peut vouloir dire "être insignifiant", "être inerte"; ce n'est pas le but de la formation morale, laquelle doit rendre capable de faire bien. C'est pourquoi il faut compléter ce travail par un autre qui le met en valeur, à savoir; 2° éveiller l'énergie morale, développer ce qui est bon. C'est ainsi qu'on *dirige le cœur* (la volonté) en le faisant sortir de la mauvaise voie pour le remettre et le lancer dans la bonne.

Corriger ne veut donc pas nécessairement dire: punir sévèrement, punir sur le champ, s'emporter, faire une scène, briser. Quand saint Pierre eut trois fois renié son Maître, il méritait certes une correction; aussi il l'eut bonne, vous savez; il s'en souvint toute sa vie et ce souvenir fit jaillir des larmes qui creusèrent deux rides profondes sur ses joues. Et la correction fut tellement salutaire qu'elle lui valut de prendre la place de son Maître quand celui-ci retourna vers son Père. Et cette correction, vous savez en quoi elle consista: un regard plein de souffrance résignée et de tendre reproche. Ce fut assez pour amender Pierre, faire disparaître sa lâcheté pleine de suffisance, et susciter, pour le lui faire traduire en actes, cet amour sincère qui n'avait pas encore eu la force de la générosité.

J'appuie sur cette définition, parce qu'il est souverainement important de donner une notion exacte et juste de ce moyen essentiel de formation morale. Quelques-uns ne comprennent la correction que si elle comporte le bâton ou la férule, en tout cas, un traitement rude, avec accompagnement *obligato* de piquantes et blessantes remarques qui mortifient l'esprit et le cœur, et données sur une gamme accordée au diapason des nerfs qui se montent comme des cordes de violon. On va chercher jusque dans les Écritures des textes divins pour établir que le bâton est à la base du système de correction. Le S. Esprit a dit: "Qui aime bien châtie bien"; c'est bien aussi ce que je pense. Et Notre-Seigneur n'aurait pas châtié saint Pierre comme il l'a fait, s'il ne l'avait pas "aimé bien". Mais cela ne veut pas dire qu'on ne châtie qu'avec un bâton. "Celui qui épargne la verge hait son fils", dit encore le S. Esprit. J'admets aussi, mais j'attends encore la preuve que ce texte veuille imposer l'usage des punitions corporelles à l'exclusion des autres qui, suivant les circonstances, l'âge, le tempérament, peuvent avoir un plus grand et un meilleur effet. Si c'était le sens, Notre-Seigneur n'aurait pas été un modèle éducateur, lui qui ne s'est servi du fouet que dans une circonstance, et saint Paul aurait eu tort d'éloigner de l'épiscopat "ceux qui aiment à frapper—*non percussorem*".

Hé! non; pourquoi se torturer les méninges pour prouver que les coups peuvent s'imposer parfois pour l'amendement de ceux qu'aucune

autre correction ne peut atteindre ? Ce sont là des cas exceptionnels qu'il faut bien prendre garde d'établir en règles générales. Saint Augustin donne la juste interprétation de ces textes quand il écrit : "La discipline se rétablit par des châtimens quand les exhortations des hommes ne servent à rien" ; et le Vénéral Bède : "Il faut ne pas reprendre avec sévérité celui qu'on peut corriger par la douceur". Le bâton n'est donc pas la règle générale.

Mais quel que soit le moyen de correction employé, n'oublions pas le but qu'il faut se proposer, et ne le dépassons pas : améliorer, non se venger ; rendre meilleur, non exaspérer ; "relever, non abattre", dit la Glose en commentant cette parole de saint Paul : "Le Seigneur m'a donné la puissance pour votre édification, non pour votre destruction".

Comprenez-vous bien tout ce que comporte cette belle expression de saint Paul : "pour édifier, non pour détruire" ? Édifier, c'est construire avec des matériaux aptes ; édifier un homme, c'est prendre les pièces diverses qui le composent, corps et âme, et dans son âme, son intelligence, sa volonté, sa sensibilité, tout mettre en œuvre, tout coordonner, tout équilibrer, tout ajuster, pour élever un édifice qui tienne debout, solide, capable de résister aux tempêtes et d'abriter sûrement, contre les orages et les intempéries, les vies précieuses qu'il abrite. Alors seulement l'homme est édifié, est bâti. Et c'est pour cela, dit saint Paul, que notre autorité nous a été donnée. Ne l'oublions pas, se venger c'est détruire, déprimer, empêcher la volonté ou les autres facultés de prendre leur essor ; meurtrir inutilement ou pour le plaisir de faire sentir sa force ce n'est pas bâtir un homme, c'est le détruire, et l'éducateur sera responsable des manques d'énergie qu'il aura préparés, des brutalités qu'il aura coulées dans le tempérament de son élève, des abaissements de caractère avec lesquels il l'aura familiarisé, des vulgarités dont un système pénitentiaire sans envolée aura pénétré ses sentiments, ses manières, ses actes.

Si cette notion de la correction est bien comprise, le reste de mon travail est considérablement simplifié, car elle éclairera d'un jour particulier chacun des actes d'autorité que nous aurons à poser pour corriger ceux de nos élèves. J'aurai toujours à me demander en effet : mon élève sortira-t-il de là plus éclairé dans sa conscience, plus convaincu de la nécessité de bien faire son devoir ; ses sentiments seront-ils relevés, sa volonté se sera-t-elle détournée du mal et affirmée dans le bien ? Une sanction qui ne produit pas quelque'un de ces effets n'est pas un acte éducateur.

Ayant longuement déjà appuyé sur les moyens de discipline préventive, je me bornerai à vous parler des punitions ou des récompenses qui suivent l'acte délibéré que l'enfant a posé en connaissance de cause, et en sentant sa responsabilité engagée, après que vous l'avez éclairé et que vous en avez appelé à ses sentiments, suivant ce que je vous ai expliqué dans les conférences précédentes.

Le moment psychologique étant donc arrivé, où l'enfant a délibérément exercé sa volonté en vous laissant voir comment il entend faire usage

de sa liberté, et quel sentiment il a de sa responsabilité, un acte de votre part doit nécessairement intervenir pour approuver ou désapprouver : c'est la sanction. Récompenses ou punitions : voilà les deux aspects de la sanction et elles font partie de la correction.

Vous entendrez critiquer les récompenses comme étant de nature à développer un intérêt trop égoïste chez l'enfant. Dans un ouvrage qui contient d'excellentes choses d'ailleurs, que vous avez ici dans votre bibliothèque et qui a été distribué en prix, j'ai trouvé cette thèse affirmée d'une manière absolue : pas de compliments aux enfants, pas de récompenses ; qu'ils s'habituent à agir par esprit de devoir, par le point d'honneur, d'autres diront, par vertu et pur esprit de renoncement. C'est bien beau tout cela, et au milieu des motifs d'entraînement de la volonté, il faut certainement réserver à ceux-là un rôle qui s'accroîtra graduellement pour devenir prépondérant à mesure que nos petites *perfections* s'élèveront davantage vers les sommets. Mais en attendant une humanité immatérialisée dont la progéniture atteindra du coup la perfection idéale qui se soustrait, sur un geste des éducateurs, à toute faiblesse humaine, suivons l'exemple du bon Dieu qui nous promet une longue vie pour nous encourager à honorer nos parents, qui a attaché des plaisirs à l'accomplissement de tous les devoirs, qui donne la santé comme une conséquence naturelle d'une vie réglée, une position avantageuse, la fortune, à un travailleur persévérant, l'estime, l'honneur à l'homme de bonne conduite, et qui a fait de l'espérance des récompenses une vertu théologale.

Voici du reste la loi du mérite telle que reconnue par la théologie et par tout législateur civilisé : "Tout acte conforme à la loi morale mérite une récompense proportionnée à son degré de moralité et de vertu". Et voici son complément pour les punitions : "Tout acte contraire à la loi morale mérite une peine proportionnée à son degré de perversité". Si cette loi n'existait pas, il faudrait se casser la tête ; c'est ce que font trop souvent ceux qui n'ont pas la foi.

C'est cette loi qu'il faut appliquer en éducation. Le principe une fois affirmé, il ne s'agit plus que de voir quelles récompenses et quelles punitions distribuer et dans quelle mesure.

Sur les deux moyens de sanction, je ferai les considérations générales suivantes : Dans le bas âge, l'enfant, étant plus sensible aux récompenses et aux punitions matérielles, c'est dans ce domaine qu'on ira chercher tout d'abord les moyens de correction en les proportionnant à la gravité de la faute et au tempérament particulier de chacun, pour obtenir l'effet désirable. Il est clair qu'on perdrait son temps à vouloir prendre un bambin par le côté sentimental. Les parents qui voient leur petit homme de trois et quatre ans et même moins, exprimer par des cris, des poings fermés et des yeux menaçants, sa détermination impérieuse d'imposer sa volonté, auraient tort de chercher des considérations d'un ordre élevé pour lui faire comprendre qu'il déraile. Quand le regard sévère ou attristé, ou un ton de voix appro-

prié du père ou de la mère, ne peuvent l'apaiser, il reste le remède, très éducatif dans la circonstance, d'une bonne fessée qui attire dans des parties moins excitables l'afflux de sang qui s'est porté au cerveau pour l'exaspérer. C'est le cas où s'applique littéralement le conseil des Proverbes : "N'épargnez point la correction à l'enfant : si vous le frappez avec la verge il n'en mourra point".

Tout comme les punitions, les récompenses matérielles sont à peu près les seules qui peuvent atteindre l'enfant en bas âge, parce que la sensibilité physique existe chez lui avant que se manifeste la sensibilité morale. C'est pourquoi il faut les utiliser de préférence aux autres qui seraient sans influence.

Mais à l'âge où l'enfant arrive à l'école, les sensations (le plaisir et la douleur physiques) ne sont plus les seuls stimulants utilisables. Les sentiments de l'âme sont déjà éveillés ou susceptibles de l'être. Tout éducateur intelligent et comprenant son rôle d'élever, ne devrait plus se servir des punitions purement matérielles que comme des moyens extrêmes, c'est-à-dire quand les autres sont impuissants à atteindre la volonté. Ce peut être le cas pour certaines natures frustrées qui sont insensibles à tout excepté aux coups. Mais encore ici, Mesdemoiselles, faut-il vous dire que l'emploi de ces moyens doit toujours être exceptionnel et jamais exclusif ; on ne doit les utiliser que comme des moyens transitoires d'arriver à un autre genre de corrections, celles qui ont un caractère mixte ou purement moral.

Car laissez-moi vous répéter l'idée fondamentale que je vous ai ressassée sous mille formes diverses : plier l'échine de l'enfant, n'est pas le but ultime de l'éducation ; l'amener à agir conformément à nos volontés n'est pas toujours suffisant. Il faut élever. La punition, si vive soit-elle, doit être évocatrice de la conscience, créatrice de bons sentiments et d'énergies. On n'emploie des moyens énergiques que pour amener l'enfant, je ne dis pas à se soumettre—un esclave, un animal peut en faire autant—mais à comprendre qu'il a mal agi, à éprouver des sentiments de répulsion pour le mal qu'il a fait et d'attrait pour la vertu qu'il a négligée, puis à se décider librement à l'action. En dehors de cela, gravez-le bien dans votre esprit, il n'y a pas d'éducation. Ne croyez pas que je suis dans les nuages, ou que je prêche un idéal inaccessible ; c'est la conséquence naturelle et stricte de la nature de l'éducation et c'est un idéal pratiqué et réalisé par tous les parents de bon sens, par tous les éducateurs qui comprennent leur rôle. Je ne dis pas qu'à la suite immédiate de chaque correction, quand elle aura été forte, tous ces effets auront été obtenus du coup, mais je maintiens que le système pénitentiaire qui s'appuie sur ces données, créera petit à petit chez l'enfant une mentalité qui produira finalement ces résultats. Quand l'enfant constate d'une manière continue que l'on poursuit sa mauvaise volonté seule, que l'on tient compte de ses faiblesses et de ses légèretés, qu'on ne cherche ni à le déprimer ni à étouffer ses légitimes aspirations, mais plutôt à les susciter et à leur donner de l'élan, quand il voit que des

motifs toujours élevés président à tout exercice d'autorité et que le cœur en dirige les mouvements, il est impossible qu'à la longue cet enfant ne subisse pas dans tout son être une transformation salutaire. Il ne faut jamais que la correction laisse dans l'âme rien d'amer, au cœur rien de blessant.

Ce que je viens de dire des punitions matérielles, il faut l'appliquer aux récompenses de même nature: bonnes dans le jeune âge, pourvu qu'elles soient modérées, elles n'ont pas la même raison d'être quand l'enfant a grandi. On ne doit s'en servir que transitoirement et comme moyen d'atteindre les sentiments, plus élevés, pour les cultiver. Ces récompenses qui flattent les goûts matériels de l'enfant, ses instincts les moins nobles, l'amollissent et développent ses appétits sensuels, au détriment de ses sentiments supérieurs.

Une mère m'amenait un jour une grande fille qui aspirait à décrocher un diplôme. Pendant que je réglais avec la mère les conditions d'admission, la jeune fille était étendue sur une chaise d'une manière nonchalante qui m'impressionna très peu favorablement à son égard. J'écoutais d'un air sceptique les doléances de la mère sur la délicatesse de santé de sa "chère petite", une fillette rubiconde qui pesait au moins vingt-cinq livres plus que moi. Et voilà qu'au moment de la séparation, la "chère petite" trépigne, crie comme une pintarde, se démène jusqu'à causer des inquiétudes aux voisins. Et, pour la consoler, voici la suprême ressource de la mère: "Si tu es sage, je t'enverrai du sucre à la crème". Je bondissais, et j'avais de furieuses envies de taper, pas sur la fille, mais sur la mère. Je comprenais bien que les sentiments nobles qui sont de si puissants ressorts d'éducation, n'avaient pas été cultivés chez cette grande fille, pour qui le motif suprême du sacrifice était un appel à la gourmandise. Nous aurions peut-être réussi toutefois à quelque chose si, hélas! il faut le dire, la mère ne nous eut pas gâté la besogne à mesure que nous la poursuivions. Mais malgré mes recommandations et ma surveillance, la "chère petite" avait toujours les poches et la bouche remplies de confiseries, bonbons, etc. Et un bon jour je dus renvoyer à la mère sucre, bonbons, bonbonnière et.... la fille avec.

Quand je parle de récompenses ou punitions matérielles, j'entends celles qui sont purement matérielles, qui excitent une sensation physique de plaisir ou de douleur sans atteindre les sentiments supérieurs de l'âme. Il y en a d'autres qui se rapprochent davantage de l'idéal parce qu'elles comportent un élément moral: on les appelle pour cela *mixtes*. La préférence qu'on leur donne en éducation vient précisément de ce qu'en tenant compte du plaisir ou de la douleur sensible, toujours vifs dans le jeune âge, elles atteignent à la fois la vie raisonnable pour y faire éclore ou grandir de bons sentiments. Une belle image réjouit la vue, mais éveille le sentiment du beau qui atteint l'intelligence et le cœur. J'entends une *belle* image, non des caricatures. Qu'on me permette une petite digression pour rappeler un fait qui, du reste, se rapporte à notre sujet.

Dans une distribution de prix on avait donné des crucifix. Un enfant pleurait. Quand on lui en demande la cause il donne cette réponse: "On m'a donné un bon Dieu mal fait". L'histoire ne dit pas ce que fit le Directeur. Pour ma part je n'aurais pu m'empêcher d'embrasser cet enfant en pleurant et j'aurais vidé mes poches pour procurer à ce cher petit le plus beau crucifix du monde. Un bon Dieu mal fait! Quelle expression effrayante de vérité et qui peut ouvrir les yeux à ceux qui ne considèrent pas le côté esthétique des images religieuses mises aux mains des enfants! Comme elle soufflète bien aussi ceux qui, se couvrant de l'autorité de Dieu qu'ils exercent en éducation, montrent dans leurs procédés une autorité dure, sans cœur, capricieuse, déprimante! Oui, vraiment ceux-là présentent un bon Dieu bien encore plus mal fait, repoussant pour les enfants. Mais passons.

Une petite récréation qui repose le corps et divertit l'esprit, une petite excursion qui délasse et instruit: voilà encore des récompenses mixtes.

Voulez-vous des punitions mixtes? Voici le silence, la privation de jeux, la récréation à l'écart, etc. Quand ces punitions sont données à propos et avec mesure, surtout comme suite naturelle d'une faute commise, elles sont très éducatives. L'enfant qui a trop parlé expie par le silence, celui qui joue frauduleusement se rend indigne du jeu, celui qui ne peut vivre en paix avec ses compagnons se prive du bienfait de la société. C'est la sanction naturelle qui se modèle sur celle des punitions divines: un gourmand est puni par une indigestion, un violent par l'isolement où il se place, et ainsi de suite. C'est faire toucher du doigt à l'enfant la conséquence de ses actes et lui montrer la relation qui existe entre sa conduite et la manière dont il est traité. De plus, les punitions que j'ai citées sont propres à éveiller chez lui le sentiment légitime d'une noble fierté. Entre toutes choses l'enfant aime sa liberté: s'en voir priver la lui fait chérir davantage et il s'efforcera de se rendre toujours digne d'en faire usage.

Cela nous amène à parler des sanctions purement morales auxquelles il faut viser d'atteindre aussitôt que le bon développement des élèves le permet. Ce sont celles, en effet, qui développent davantage la nature rationnelle des enfants dans toutes ses facultés: l'intelligence, le cœur et la volonté. C'est celle dont Notre-Seigneur usa envers saint Pierre. Il serait trop long de leur consacrer à toutes une mention spéciale: ce pourra être l'objet des conférences d'une prochaine année. Je me contenterai de vous les signaler au passage.

Ces punitions ou ces récompenses morales sont celles qui mettent en activité les sentiments dont je vous ai parlé dans une conférence précédente. On tâche de faire entendre cette voix de la conscience que Dieu a mise au fond de chaque âme pour approuver ou blâmer chacun de nos actes, on met en jeu le sentiment de la dignité personnelle. Monseigneur Dupanloup dit que le plus grave reproche qu'il pouvait faire à un enfant, celui qu'il réservait pour les cas extrêmes, était celui-ci: "Mon enfant, vous

ne vous respectez pas!" A un enfant trop rempli de lui-même laissez sentir le froid qui l'entoure et qui est le commencement du mépris qui s'attache à l'orgueilleux. Si un enfant tient à cœur de vous faire plaisir, de jouir de votre estime, laissez-lui voir discrètement que sa conduite l'en rend indigne ou vous est désagréable.

L'éloge décerné à propos et avec cette réserve qu'on a appelé « la pudeur de la louange » est « le droit du mérite ». C'est simplement exprimer extérieurement le témoignage intérieur de la conscience qui dit « c'est bien ». Il correspond à la note dix (10) que vous mettez sur une diétée sans faute. Le refuser à qui il est dû, est faire preuve d'étroitesse d'esprit et de sècheresse de cœur. L'enfant voyant qu'on est sincère avec lui sentira mieux la justice et subira davantage l'efficacité des reproches qu'on lui adressera. Pour ma part je ne refuse jamais de dire à une élève: "Voilà justement ce que j'attendais de vous; vous vous seriez montrée inférieure en agissant autrement". Ce n'est pas là la louange qui monte la personne sur les toits, c'est la constatation franche et cordiale du bien qu'elle accomplit. On loue le bien, on n'exalte pas les personnes. Et je me dis que, pour les jeunes filles surtout, si elles ne s'habituent pas aux justes appréciations, elles perdront la tête au compliment flatteur, la plupart du temps trompeur, qui leur tombera dessus quand elles seront dans le monde. Et l'expérience nous montre ceci: quand un enfant fait bien, sans jamais se l'entendre dire, ou bien il se décourage, croyant ne jamais bien faire, ou bien il s'exalte lui-même dans son intérieur en proportion du dédain dans lequel son maître semble vouloir étouffer ses légitimes aspirations. Et par quel raisonnement pourrions-nous lui faire comprendre qu'il s'égare quand il nous croira toujours disposé à ne rien trouver de bon chez lui? On est bien plus fort pour redresser quand on sait faire le juste partage du bien et du mal.

Je ne puis terminer sans m'élever contre certaines punitions qui ont une influence des plus déprimantes sur le caractère moral de l'enfant. J'ai vu un temps—plaise à Dieu qu'il ne soit plus!—où il était la mode de faire baisser la terre, de mettre à genoux sans appui pendant des temps qui nous paraissaient longs comme des jours, de coiffer d'un monumental bonnet d'âne portant des oreilles, et autres semblables inventions toutes aussi propres à donner à l'enfant un *haut sentiment* de sa dignité. Voyez-vous d'ici, par exemple, cette gymnastique de l'enfant condamné à baisser la terre jusqu'à ce qu'on lui dise d'arrêter? Il se lève, se met à quatre pattes, s'écrase jusqu'à plat ventre, incline son front jusqu'au plancher où traînent tous les pieds, charge ses lèvres d'une poussière infecte, puis, le visage marqué de ces glorieuses cicatrices, reprend la posture humaine, pour s'abaisser de nouveau et se vautrer au bon plaisir de l'éducateur jusqu'à ce que cette manœuvre lui ait fait pénétrer dans l'âme des sentiments plus nobles. . . . Ah! Mesdemoiselles, nous en avons trop de gens prêts à se mettre à quatre pattes et à se vautrer dans la fange: de grâce, qu'ils n'apprennent pas à l'école ces attitudes avilissantes! Je serais moins sévère pour la punition

qui consiste à faire agenouiller un enfant, si elle était donnée dans une mesure de prudence et avec une gravité propre à humilier l'extérieur de l'enfant en relevant ses dispositions intérieures, par exemple, quand l'enfant, contrit de sa faute, sent le besoin de s'humilier pour l'expier, comme on tombe aux genoux d'un père qu'on a offensé. Mais je n'admets pas que cette punition produise un effet éducateur quand elle est infligée à propos de tout et à propos de rien et sur un ton de mauvaise humeur qui porte à la révolte plus qu'à la soumission. Pourquoi transformer un acte d'adoration en un châtiment qui peut être odieux ?

Et les oreilles d'âne ? Pense-t-on mettre plus de jugement dans l'esprit de l'enfant ou plus d'aspirations dans son cœur, en lui accolant à la tête ces insignes de bêtise ?

Oh ! relevez plutôt l'enfant à ses propres yeux et inspirez-lui, même dans vos punitions, ce respect de lui-même dont nous déplorons trop souvent l'absence chez nos semblables. Créez des âmes fières qui se tiennent debout devant la force brutale, qui ne s'agenouillent que devant ce qui est divin, qui bondissent devant une bassesse et qui se révoltent devant une indignité.

Je suis forcé d'abrégé la dernière partie de mon travail. Ne punissez pas de la même manière tous les actes repréhensibles. Proportionnez à la gravité *formelle* de la faute, au tempérament de l'élève et à l'effet désiré. Je dis gravité formelle, pour distinguer les fautes provenant de la malice intentionnelle (que vous ne supposerez pas facilement), de celles qui sont la suite de la légèreté. Un simple avertissement suffira parfois là où une punition exemplaire s'imposera dans une autre circonstance. Tenez compte surtout de l'effort, et comparez l'enfant avec lui-même, ses précédents, sa capacité, plutôt qu'avec ses compagnons. Avec les enfants timides et bien disposés on n'a pas besoin de recourir aux moyens énergiques nécessaires pour les caractères hautains et décidés. Ne cherchons pas à punir plus qu'il ne faut pour faire rentrer l'enfant dans le devoir. Et de même que vous ne corrigez pas une faute au tableau noir sans justifier votre correction, ainsi vous ne devez jamais reprendre un enfant ou le punir sans rappeler le principe de raison ou de vertu qui le condamne. L'enfant doit sortir de vos mains *corrigé*, c'est-à-dire plus éclairé dans sa conscience, le cœur plus élevé, la volonté mieux disciplinée.

ANALYSE LITTÉRAIRE

TRICOTEUSES

En regard de celles de 93

Doigts tremblants, souples doigts, inhabile menotte :
Doigts d'aïeule, de sœur, d'épouse ou bien d'enfant,
Chers doigts mobilisés, qui faites, tendrement,
ondre en douillet tissu pelote sur pelote

Compagne des longs soirs, laine qui se tricote
 Au champêtre foyer, près de l'âtre élégant,
 Pour devenir chandail, passe-montagne ou gant,
 Sur qui tombe l'*Ave* d'une lèvres dévote;

Laine où tremble une larme et que signe un baiser,
 Où mille souvenirs sont venus se poser;
 Mailles fleurant l'Anjou, le Béarn ou la Loire

Brin de laine—de tous les tons, de tous les bleus,—
 Sois fier d'aller redire à nos modernes preux
 Que les doigts féminins font signe à la victoire!

1915.

TASSATÉ,
 (Le Noël.)

Le dernier tercet de ce sonnet contient l'idée de la pièce, qui est le langage muet et éloquent confié aux vêtements de laine confectionnés par les doigts des femmes et des filles de France à l'intention des soldats de France. Il en résume les deux parties, dont la première est dans les paroles de l'âme féminine française aux doigts qui la servent si diligemment, et la seconde dans la suite de ce discours adressée à la chère laine bienfaisante. Ces deux simples pensées, sorties du cœur de la Française, femme, fille, sœur ou fiancée du combattant de la grande guerre, revêtent dans leur expression les couleurs de la plus neuve et de la plus charmante poésie: "Chers *doigts mobilisés*, qui faites, tendrement, *Fondre en douillet tissu pelote sur pelote*" "Laine où tremble une larme et que signe un baiser" "*Doigts féminins*" qui "*font signe à la victoire!*".

Le premier quatrain, en termes de la plus vive et de la plus jolie originalité, énumère les variétés de doigts qui tricotent pour les défenseurs du pays: "Doigts tremblants, inhabile menotte; doigts d'aïeule, ou bien d'enfant".

Le second quatrain offre l'image du travail silencieux et ardent qui s'accomplit durant "les longs soirs", dans chaque foyer français et qui s'accompagne des dévots *Ave* tombant sur la laine.

Cette laine transformée en tricots, le premier tercet nous la montre baignée de larmes, couverte de baisers, imprégnée de souvenirs, fleurant bon toutes les campagnes de France, prête à voler aux tranchées froides et boueuses pour protéger les chers membres aimés.

Va, disent enfin les trois derniers vers, va, brin de laine, aux couleurs variées, "de tous les tons, de tous les bleus", laine tricolore surtout, si l'on peut achever la pensée du poète, va dire à nos héros l'héroïsme tendre et sacré avec lequel nous, la moitié de leur être, nous criions notre appel à la victoire.

Le poète féminin qui a écrit ce sonnet original et émouvant parle évidemment d'expérience. On sent que son cœur a "mobilisé" ses propres doigts et qu'elle a vécu cette poésie expressive. L'angoisse de la patria, l'amour d'un ou de plusieurs êtres chers, l'ont inspirée et l'ont fait sortir toute colorée et toute chaude de son âme ardente. Ce qui n'a pas empêché sa main, également exercée à l'aiguille et à la plume, de mettre ces accents inspirés en des vers précis et pleins, élégamment tournés et rimés avec aisance, d'excellente facture classique quoique résonnant un clair français moderne, bref, en cette chose difficile qui est un sonnet, et en un sonnet qui n'est pas loin de . . . valoir un long poème.

Telles sont les "tricoteuses" de 1915-1916, certes bien différentes de celles de 93. Celles-là tricotaient, en ricanant dans une boue sanglante et la faisaient monter; celles-ci tricotent en pleurant pour épargner et sauver le sang de la France.

N. DEGAGNÉ, ptre.

Hygiène

LES VACANCES

Le temps des vacances doit être un temps de repos pour l'enfant et pour le maître. Le repos, toutefois, ne doit pas dégénérer en désœuvrement.

Durant l'année scolaire, l'esprit du maître et celui de l'enfant ont été tendus par un travail constant et, parfois, assez pénible; le corps a été soumis à une gymnastique plutôt monotone, les poumons sont imprégnés d'air vicié, le sang est pauvre en globules rouges.

Il s'agit donc de réparer tout cela.

Les enfants de cultivateurs ont l'incomparable avantage de trouver chez eux le plus beau champ d'exercices hygiéniques que l'on puisse rêver. Les deux mois de vacances coïncident justement avec la saison de la récolte: tout en refaisant, dans un milieu idéal, ses forces physiques et morales, ils pourront rendre de précieux services sur la ferme et, en prenant contact avec la terre de la famille, ils apprendront à l'aimer et à l'apprécier davantage. Ce qui est bon pour l'enfant le sera aussi pour le maître, et nous engageons celui-ci à se mêler joyeusement à la vie des champs, si saine, si bienfaisante, si noble.

Quant à l'enfant de la grande ville, nous ne pouvons que le plaindre.

Les colonies de vacances rendent aujourd'hui de très grands services et ces œuvres philanthropiques doivent être fortement encouragées.

J.-G. PARADIS, M.D.

SOUVENIRS D'ENFANCE

LE VIEUX GRENIER

Pourquoi dans mon esprit revenez-vous sans cesse!
 O jours de mon enfance et de mon allégresse ?
 Qui donc toujours vous rouvre en nos cœurs presque éteints !
 O lumineuse fleur des souvenirs lointains ?

Le campagnard, plus encore que le citadin, a conservé le culte du souvenir et des traditions nationales. Dans son essence, il est conservateur, au sens large du mot. Ses goûts, ses mœurs sont simples, et plus il avance en âge, plus il semble rivé, par la chaîne d'or des pieuses souvenirs, au foyer, aux champs et au village qui l'ont vu naître et grandir. Aussi quand les *jeunesses*, garçons et filles, qui ont quelque peu *couraillé*, vu du pays, s'efforcent d'amener les vieux, qui, eux, n'ont jamais quitté la chaumière, à suivre le courant de la mode, à imiter "les autres" ou encore, "tout le monde" suivant le cliché habituel, les jeunes ont à faire face à une véritable muraille de Chine.—"Dans mon temps, on savait bien se passer de tout cela et on ne s'en portait pas plus mal qu'*astheure*", objectent ces vieillards, en branlant du chef, et non sans raison, me semble-t-il.

Combien de fois j'ai remarqué avec attendrissement la grande vénération qu'ils ont pour tout objet légué par les membres défunts de la famille—dont, parfois, plusieurs générations ont vécu sous le même toit qu'eux. A ce propos, rappelons que ce fut avec un orgueil bien légitime que l'on vit décorer, au III^e centenaire de la fondation de Québec, en 1908, grand nombre de famille qui possédaient encore le bien ancestral, transmis de père en fils, depuis au-delà de deux siècles, et que rien n'avait encore pu déraciner.

"C'est chez les laboureurs que fleurissent le mieux cet esprit particulier qui se reconnaît bien et se définit mal, cet ensemble de souvenirs, de secrets, d'épreuves, de joies, de passé et d'espérance, ce ciment de la vie qui rattache à la maison, qui perpétue la vitalité de la race et qui prépare la patrie, assemblage de familles."

C'est surtout dans ces foyers de race que l'on garde comme un héritage sacré ces mille et un objets témoins impassibles d'un autre âge, tels que meubles antiques, gravures et portraits défraîchis, ustensiles, poteries et faïence primitives, armes démodées, accoutrements et costumes désuets et que sais-je encore ? La plupart du temps ces *vieilles* ne sont plus utilisées, soit à cause de la vétusté de leurs traits, soit parce qu'elles ont dû céder la place à la déesse Nouveauté; mais rarement les détruit-on, du moins aussi longtemps que les vieux ont la *conduite* du foyer. Ils consentiront bien, parfois, pour plaire à la bru ou au gendre qui vient s'installer à leur table, à mettre ces objets de côté; mais à s'en défaire à demeure, jamais! Comme des reliques, on les garde soigneusement, afin d'avoir la satisfaction de les revoir de temps à autre, et de pouvoir "s'enivrer de la poésie rustique qui environne et se dégage de toutes ces choses".

Chez nous, c'est au vieux grenier, sorte de vestiaire, de musée et d'arsenal tout à la fois, que l'on pouvait retrouver, dans un beau désordre, les choses les plus disparates par leurs formes, leur usage et leur âge, et que, maintes fois, dans mon jeune temps, j'ai contemplé avec un vif intérêt, parce qu'elles fournissaient à mon imagination enfantine une pâture dont elle était friande.

Trois fois cinquante ans y avaient accumulé une infinité d'objets fort étonnés sans doute de se trouver en commun. Il me semble les voir encore; leur souvenir ne s'est pas envolé de ma mémoire, bien que près de trois décades se soient écoulées depuis que, la dernière fois, je jouai à cache-cache avec mes petits frères, dans les mansardes de la maison paternelle.

Si vous désirez faire plus ample connaissance avec les êtres de cette pièce, je suis heureux de vous y introduire.

•
•

Ce grenier, de forme rectangulaire, mesurait environ 15 par 30 pieds, et laissait voir une charpente rugueuse, noircie par le temps, et des lambris disjoints de planches brutes. Deux

fenêtres dans le pignon du sud-ouest l'éclairaient. Tout au ras de ce pan de la vieille maison, dans la cour adjacente, s'élevaient quatre lilas dont la cime était facilement atteinte par l'embrasure des fenêtres entr'ouvertes. A la fin de mai, quand les arbustes étaient en floraison, nous cueillions des bouquets de lilas, pour en orner la corniche de l'âtre de la grande salle à manger.

Accrochés à l'un des entrails du grenier, il me semble voir encore un ancien fusil à pierre, un^e corne à poudre, un sac à balles et un autre à cendrée. Un peu plus loin, une vieille rapière toute rouillée, longue de près de quatre pieds, reposait là depuis un temps fort reculé, d'après les annales de la famille. D'où venait-elle? quelle était son histoire? avait-elle jadis, aux mains de nos robustes ancêtres, caressé des torsos nus de Peaux-Rouges ou repoussé à la frontière l'envahisseur américain? Je l'ignore. L'arme ancienne était flanqué de deux pistolets comme on n'en rencontre plus guère aujourd'hui; à la réalité, ils ressemblaient fort à des fusils à longue portée, mais beaucoup plus courts. Pour casser la tête d'un *siffleur*, au bord de son terrier, ou *déplanter* un *écureux*, à dix pas, ils n'avaient pas leur pareil!

Le long de la cloison et enfoncés dans les ravalements s'alignaient avec symétrie des coffres de toutes dimensions. Les uns contenaient des vêtements, d'autres des couvertures de lit, draps de toile du pays, couvre-pieds damassés, couvertes de laine cardée, catalognes blanches; d'autres renfermant des douzaines de bas, des *nuages*, des *crémones*, des tuques, des mitaines tricotés au foyer pendant les longues soirées d'hiver.

Dans le trumeau formé par le bâti des deux croisées du pignon étaient fixées plusieurs tablettes sur lesquelles séchait, d'une année à l'autre, du savon du pays taillé en pains plus ou moins uniformes d'une couple de livres. Ce produit, toute bonne fermière se fait un point d'orgueil de le fabriquer elle-même. Et c'est un tour d'habileté plus qu'ordinaire que de cuire à point une *battée* de savon.

Les pauvres de Maska, de Ville-Poche, de l'Enfer et autres endroits fashionables de Belle-chasse et de Montmagny durent l'apprécier fort, car mes charitables mère et grand'mère en déposèrent maintes fois dans leur panier d'osier, quand ils demandaient, l'air tout piteux: "La charité, s'il-vous-plait, pour l'amour du Bon Dieu, Madame la Bourgeoise".

A propos de mendiants, qu'on me permette de prolonger un peu cette digression pour rappeler que, depuis un temps immémorial, notre foyer était le pied-à-terre des chevaliers de la besace, à vingt lieues à la ronde, comme une *impothèque* attachée sur le bien. Quand ils n'y étaient pas, ils arrivaient à la *brunante* pour y demander le couvert. Une literie spéciale leur était destinée; elle se composait d'une paillasse, d'un drap de toile écrue, d'une *couverte* de laine, et d'un oreiller de *mortelle*; en hiver, on ajoutait à ce nécessaire une *peau de carriole*. Nos hôtes attirés couchaient près du poêle à deux *ponts*, dans la cuisine; après leur départ, le matin, le lit des pauvres, comme on l'appelait, était remis au grenier.

Quelques meubles y étaient encore gardés avec soin, bien qu'ils eussent du temps reçu d'irréparables outrages. Une grande horloge au rouage de bois y reposait tristement, couchée à plat sur le plancher, en arrière de la farinière. Grand-père l'avait rafistolée bien des fois dans son temps: refait les essieux ou les roues alluchonnées en érable piqué; renouvelé les cordes de chanvre des poids de la sonnerie et du mécanisme; redoré les chapiteaux couronnés de boules qui en encadraient la tête; repeint et revernissé sa boîte d'acajou qui en était le plus bel ornement et lui donnait des airs de grande dame—sans parler de son babil incessant! Mais quand le grand-père eut atteint environ 70 ans, ses mains tremblantes ne lui permirent plus de renouveler les pièces usées de la vieille horloge—qui fut alors enlevée de la salle à manger, où pendant plus de cent ans, affirme-t-on, le tic-tac de son balancier avait rappelé aux hôtes du foyer la fuite rapide des jours et des ans, en même temps que l'exactitude qui devait régler leurs mouvements quotidiens. Aujourd'hui, comme une momie égyptienne dans son sarcophage, elle dort de son dernier sommeil au milieu des antiquailles du grenier ancestral—ce cimetière des choses rendues à bout d'âge, mais dont on ne veut pas se séparer complètement.

Mille autres objets avaient encore été apportés dans ce réduit; entre autres, le vieux rouet de ma grand'mère, lequel un jour avait dû céder la place à un instrument plus moderne et surtout moins encombrant. Pendant la belle saison, le métier à tisser, dont la charpente de frêne était



(Voir "Leçon d'anglais d'après la méthode naturelle", au chapitre de la
Méthodologie)

toute jaunie par le frottement des fils aux mains des créatures habiles et actives, y faisait aussi une cure de repos, en attendant la toison des brebis et la filasse de lin.

Un clou enfoncé dans une ferme soutenait, au moyen d'anneaux et de cordelettes de chanvre, une balançoire à bébé. Je ne voudrais pas affirmer que je l'ai souvent vue accrochée à cet endroit, car chez nous, soit dit en passant, "les Noël domestiques s'ajoutaient souvent et en toutes saisons aux Noël liturgiques"—comme, d'ailleurs, dans la plupart des foyers canadiens-français.

Aussi dans l'espace de vingt-quatre ans, l'avait-on vue pas moins de douze fois reprendre joyeusement son poste d'honneur, comme un nid que berce le rameau, accrochée aux solives égarées de la cuisine, pièce où, d'ordinaire, les marmots et le *petit dernier* font entendre leur joyeux concert et prennent leurs ébats, pendant que la maman vaque aux soins du ménage et prépare l'ordinaire.

J'entrevois encore, dans le vieux grenier de chez nous, une grande armoire bleue adossée à la cloison. En tout temps il s'en dégagait une odeur forte, mais agréable quand même: c'était la pharmacie de famille.

Aujourd'hui, si un pharmacien moderne installait dans sa montre (vitrine) les plantes médicinales que l'on cueillait jadis, à la campagne, pour conjurer les maux de l'humanité souffrante, il y a cent à parier contre dix que l'on prendrait cet apothicaire pour un herboriste, sinon pour un commerçant de fourrage.

Il faut dire aussi qu'à cette époque-là, les gazettes n'avaient pas encore appris à Baptiste que les pilules bleu-blanc-rouge sont des panacées universelles, et on se contentait tout bonnement de remèdes *sauvages*. Que le monde a marché depuis ces temps reculés!

Une boutade de feu le Dr Hubert Larue, alors professeur à Laval, avait un jour grandement scandalisé la docte faculté de médecine à ce propos. Il faut avouer qu'il y avait de quoi aussi! Imaginez-vous que, devant ses élèves en classe, et de l'air le plus sérieux du monde, il leur avait dit: "Prenez toutes les médecines du monde: poudres, pastilles, sirop, sinapismes, etc., et jetez-les à la mer: les poissons en ressentiront les plus funestes effets tandis que les hommes ne s'en porteront que mieux". L'humoriste médecin avait des idées avancées pour l'époque

Les fioles étiquetées, aux liquides multicolores et pestilentiels, étaient rares à notre foyer, si, j'en excepte toutefois l'huile de ricin (castor) que, parfois, ma mère employait comme médecine. . . . préventive. Rien comme la perspective d'avoir à ingurgiter une dose de ce miel, pour faire passer les coliques les plus *cordées*, aux écoliers fiévreux, le lendemain d'un congé! Aux grands maux, les grands remèdes!

Dans cette grande armoire bleu Prusse se trouvait une collection de plantes, d'herbages, de racines et de baies aux propriétés curatives les plus variées et que l'on employait dans la préparation des médecines indigènes. Je ne saurais, de mémoire en dresser la nomenclature complète, mais je me souviens fort bien des noms suivants, pour les avoir entendu souventes fois énumérer au sein de la famille; c'étaient la verge d'or, la camomille, la mauve, la racine de dragon, la savoyanne, le chiendent, la rhubarbe, l'écorce de cerisier, de mélèze (épinette rouge) de pain-bina, etc.

A tous les ans, une nouvelle provision de ces herbages était faite, soigneusement emballée, étiquetée, puis placée dans notre pharmacie: *si vis pacem para bellum!*

Un dernier souvenir et je m'arrête. . . . pour aujourd'hui. Au temps du Carême, ma mère ne manquait jamais non plus de renouveler pieusement, dans le vieux grenier, de même que dans les autres pièces de la demeure familiale, le rameau béni par le prêtre, le dimanche qui précède celui de Pâques. Et malheur à quiconque aurait eu la témérité de le faire disparaître. Avec cette foi robuste qui soutint et guida si fermement nos pères dans les droits sentiers de la vertu et du vrai bonheur, tous les enseignements de l'Église sont acceptés avec le même respect et la même soumission. Pour eux, le rameau est un symbole de l'entrée triomphale du Christ à Jérusalem; il leur rappelle encore que, sans défaillance, ils doivent poursuivre vaillamment leur route, quelles que soient les ronces et les épines qui la bordent afin de mériter, un jour, la palme promise aux persévérants.

Enfants du sol, soyons toujours fidèles à la foi vive de nos pères; restons attachés à nos traditions honnêtes et à nos mœurs simples; gardons profondément gravé dans nos cœurs l'amour du foyer natal! Et cet ensemble de vertus sera le meilleur garant de notre force et de notre développement intégral comme entité distincte, sur ce coin de terre de la vallée laurentienne dont nos ancêtres furent les pionniers, coin de terre arrosé de leurs sueurs et de leur sang, coin de terre qui porte les traces de leur féconde ardeur, coin de terre où vit encore l'âme de ces preux. Enfants de la glèbe, nous serons dignes de ce passé glorieux et nous en perpétuerons le souvenir si nous restons fidèles aux paroles gravées sur les armes de notre province: **JE ME SOUVIENS!**

Dimanche des Rameaux, 1916.

G.-E. MARQUIS

La guerre actuelle devant la conscience catholique

(*L'Opinion catholique et la guerre*, Imbart de la Tour).

(*L'Opinion américaine et la guerre*, Henri Lichtenberger).

(*Les catholiques espagnols et la guerre*, Maurice de Borgues).

(*A un neutre catholique*, Monseigneur Batifol).

(*La guerre actuelle devant la conscience catholique*, Comte Bégouen).

Dès le début de la guerre, au mois de septembre 1914, un appel adressé par les catholiques allemands à leurs coreligionnaires des pays neutres affirmait que la grandeur et la prospérité de l'Église étaient liées à la victoire de l'empire germanique. C'est au nom des intérêts religieux que l'on demandait aux fidèles du monde entier le secours de leurs prières, et parfois de leur propagande, en faveur des armées de Guillaume II.

Cette assertion, traduite en plusieurs langues et multipliée par mille échos, se répandit largement parmi les peuples en communion avec le Pontife romain.

Au mois d'avril 1915, les catholiques français résolurent de riposter à cette agression indirecte, mais d'autant plus dangereuse. Ce fut, en partie, l'objet du premier volume édité sous la direction de Mgr Baudrillart. Il ne discutait point la prétention des catholiques allemands; mais, par l'exposé des faits incontestables, il en montrait l'inexactitude.

Depuis, d'autres auteurs, en présence de l'obstination de la propagande allemande, ont repris, de la même façon, le même sujet. L'une des brochures qu'ils ont fait paraître est intitulée: *La guerre actuelle devant la conscience catholique*. C'est le titre général qui convient, non pas précisément à toutes, mais à la question capitale que toutes ont plus ou moins traitée. C'est le titre même que j'ai cru devoir donner à cet article.

Il mesure, en effet, l'importance du problème. Importance qui s'attache à sa donnée même, puisqu'il s'agit de discerner les vrais intérêts de l'Église; importance qui s'accroît encore de retentissement qui en a élargi la discussion, puisque les Empires du Centre ont prétendu le résoudre en leur faveur.

Il y a donc, pour les catholiques des pays neutres, un intérêt de conscience et tout ensemble un scrupule d'impartialité à examiner les arguments soutenus, dans ce débat, par leurs coreligionnaires de France.

Ces arguments, ils les trouveront résumés, avec quelques autres indications, dans les brochures mentionnées en tête de cet article.

Arguments, le mot est peut-être impropre. Ici, encore, il s'agit surtout de faits.

Ces faits, ce sont d'abord le passé et le présent de la France. La tradition française, au cours de l'histoire, est essentiellement catholique. La vitalité française, même hier encore sous le joug d'un parti anticlérical, est toute imprégnée de suc religieux, toute épanouie en œuvres d'apostolat et de charité. Le sang français, sous le pressoir de la guerre, a jaill

catholique. Oui, les sœurs et les missionnaires de France avaient maintenu jusqu'ici, malgré ses gouvernants, le rôle et la dignité de celle que Benoît XV appelle toujours "La Fille aînée de l'Église". Et, pour demain, les soldats de France forgent, au feu des tranchées, un peuple affranchi des entraves maçonniques. (Et, si l'on considère les alliés de la France, on distingue une Angleterre accueillante aux progrès catholiques et prête à briser les liens dont la Réforme avait enserré l'Irlande; on découvre une Russie, dont le premier geste, au début des hostilités, fut de promettre à la Pologne l'indépendance nationale et la liberté religieuse).

Première série de faits. Je me borne à les indiquer, nos auteurs les développent.

La seconde série concerne l'autre camp,—l'autre camp, qui se résume et s'absorbe en Allemagne. Aucun doute sur ce point: si le Kaiser était victorieux, l'Autriche resterait vassalisée. Avant la guerre, la double monarchie, malgré son catholicisme officiel, ne parvenait pas à réagir contre la propagande protestante de son alliée: elle était rongée par le *Ios von Rom*. Après un triomphe allemand, elle se trouverait plus impuissante encore. L'Europe,—et les neutres, aussi bien que les vaincus,—serait subjuguée par la domination germanique. Or, la domination germanique,—c'est un fait d'histoire, comme un fait d'actualité,—est essentiellement anti-romaine. Hier encore, elle contrebattait l'influence du Saint-Siège, encourageait le Modernisme, opprimait la Pologne, essayait d'affaiblir le catholicisme en Alsace. Aujourd'hui, tandis que l'empereur luthérien se fait audacieusement passer, auprès des Espagnols, pour un souverain catholique, l'étendard vert de Mahomet reprend son vol en s'accrochant à l'aigle impérial et les évêques allemands s'inquiètent avec émoi des signes avant coureurs d'un nouveau Kulturkampf. . . .

Tels sont les faits, les catholiques français les exposent et les prouvent. Aux catholiques étrangers d'en tirer la conclusion.

FRANÇOIS VEUILLOT

MÉTHODOLOGIE

La rédaction à la petite école

Après avoir donné aux élèves le loisir d'observer l'image pendant quelques instants, le maître commence la conversation avec eux, à peu près ainsi:

Maître.—Voyons, mes enfants, vous avez considéré cette image et vous êtes capables de parler de ce que vous y voyez. Vous Charles, dites-nous donc où se passe la scène.

Charles.—Monsieur, c'est dehors, près d'une maison.

Maître.—Est-ce à la ville où à la campagne?

Charles.—Je crois que c'est à la campagne.

Maître.—Qu'est-ce qui vous porte à le croire?

Charles.—Monsieur, c'est la partie de la maison que l'on voit, puis aussi différentes choses, un arrosoir à gauche, un lapin à droite, le costume des enfants.

Maître.—Bien, vous avez raison. Maintenant, Joseph, dites-nous donc si c'est pendant la belle saison ou pendant l'hiver.

Joseph.—C'est pendant la belle saison, Monsieur.

Maître.—Comment le voyez-vous?

Joseph.—Monsieur, on voit de l'herbe dans le coin où se trouve le lapin, et puis les enfants ne sont pas habillés pour le froid.

Maître.—Oui, c'est cela. Combien voyez-vous d'enfants ?

Joseph.—Il y a quatre enfants, un petit garçon et trois petites filles.

Maître.—Et que font ces enfants ?

Joseph.—Monsieur, ils jouent à la balançoire.

Maître.—Voyons, Philippe, dites-nous à votre tour, comment est faite la balançoire.

Philippe.—Le siège est une planche assez large, suspendue d'un côté par une corde et de l'autre côté par une chaîne de fer. A chaque bout du siège, il y a un morceau rapporté comme un bras de fauteuil.

Maître.—Très bien ! Mais à quoi cette balançoire est-elle accrochée ?

Philippe.—On ne voit pas, Monsieur, mais je pense que c'est à une poutre qui est en travers, appuyée sur les deux poteaux que l'on voit à droite et à gauche.

Maître.—A quoi sert cette poutre ?

Philippe.—Elle doit servir à supporter le toit qui fait un abri en arrière de la maison.

Maître.—Vous pensez donc que la scène se passe en arrière de la maison ?

Philippe.—Oui, monsieur.

Maître.—Vous avez raison, le devant de la maison doit être plus régulier et avoir de plus grandes fenêtres. . . . Auguste, maintenant, pourrait nous parler des enfants. Voyons, Auguste, qui est-ce qui est sur la balançoire ?

Auguste.—Monsieur, c'est le petit garçon avec la plus petite des filles.

Maître.—Quel peut être à peu près leur âge ?

Auguste.—Le petit garçon doit avoir huit ou neuf ans, et la petite fille, trois ans.

Maître.—Pas mal. Et la petite fille, à droite, en arrière, quel âge a-t-elle et que fait-elle là ?

Auguste.—Elle doit avoir cinq ans, et elle donne des élan à la balançoire.

Maître.—Comment voyez-vous qu'elle donne des élan à la balançoire ?

Auguste.—Elle a les mains encore en avant ; elle vient de donner une poussée, et elle attend que la balançoire revienne pour pousser encore.

Maître.—C'est bien cela. Et que fait la plus grande fille ?

Auguste.—Elle veille pour que la balançoire n'aille pas trop fort ; on voit qu'elle retient un peu de sa main gauche les élan trop forts que donne sa petite sœur.

Maître.—Et que tient-elle dans sa main droite ?

Auguste.—Elle tient son tricotage qu'elle a interrompu ; on voit sa pelote de laine posée près de son coude qu'elle appuie sur un établi derrière elle.

Maître.—En regardant bien les figures, pourriez-vous dire les sentiments qu'éprouvent les enfants ? Voyons, Charles, parlez du petit garçon.

Charles.—Monsieur, il a l'air de penser bien plus à tenir sa petite sœur qu'à se tenir lui-même; on voit qu'il n'a pas peur, il est accoutumé à tenir son équilibre en balançant.

Maître.—Vous, Joseph, parlez de la plus petite.

Joseph.—Monsieur, on voit qu'elle est toute surprise par le courant d'air que fait le balancement, elle a un peu peur; une de ses chaussures avec son bas sont tombés à terre; elle se tient fortement d'une main à la chaîne, de l'autre à son petit frère. Elle a l'air d'aimer à balancer, mais ses yeux montrent qu'elle est un peu inquiète; c'est peut-être la première fois.

Maître.—Très bien. Et vous, Philippe, qu'allez-vous dire de la petite qui est en arrière ?

Philippe.—Monsieur, elle a bien du plaisir à voir sa petite sœur un peu craintive. Elle lui donne des élans de bon cœur à chaque fois que revient la balançoire.

Maître.—Est-ce qu'elle n'y va pas un peu fort ?

Philippe.—Oui, monsieur, mais elle est jeune et ne pense pas au danger.

Maître.—Allons, Auguste, parlez, à votre tour, de la plus grande.

Auguste.—Monsieur, elle est avec les plus jeunes pour veiller sur eux en travaillant. Elle est contente et sourit de voir la joie des petits; mais comme elle est plus grande, elle pense au danger et veille à l'écarter; c'est pour cela qu'elle a interrompu son tricotage et retient doucement de la main les élans trop forts de la balançoire.

Maître.—Très bien, mes enfants, vous voyez que cette image nous parle aux yeux quand on veut se donner la peine de réfléchir à ce que l'on voit. L'artiste a fait un tableau parlant.

Je vais vous donner maintenant un canevas qui vous aidera à faire une rédaction de tout ce que nous dit l'image.

CANEVAS.—Dites où se passe la scène Campagne, abri couvert, derrière la maison—Ce que l'on voit: arrosoir, lapin balançoire; de quoi elle est faite où elle est accrochée Les enfants: la petite Louise est sur la balançoire pour la première fois, avec Paul qui la tient. Jeanne en arrière donne des élans, elle ne les ménage pas.—La grande sœur, son tricotage, elle veille à écarter le danger. Comment trouvez-vous cette scène?—Préparés par la conversation et aidés par le canevas, les élèves feront une rédaction plus ou moins parfaite dans le genre de ce qui suit:

—La scène se passe à la campagne, pendant la belle saison. Derrière la maison, les enfants jouent sous un abri couvert où l'on voit différentes choses, entre autres, un arrosoir près d'un grand panier renversé, puis un beau gros lapin, pas farouche, qui est accroupi au pied d'un poteau de l'abri et regarde en mangeant un brin de foin. A la poutre de cet abri est accrochée une balançoire; le siège est une planche un peu large suspendue d'un côté par une corde, de l'autre côté, par une chaîne de fer; à cette planche sont rapportés deux morceaux qui forment des appuis comme les bras d'un

fauteuil. La petite Louise est assise sur la balançoire avec son frère Paul; elle n'a que trois ans et c'est la première fois qu'elle se trouve lancée ainsi dans l'air; elle n'est pas très rassurée; aussi elle tient fortement la chaîne d'une main et son frère de l'autre. Paul est un grand garçon de huit ans, il n'a pas peur lui, il est accoutumé à garder l'équilibre en balançant; il ne pense même pas à se tenir, mais il tient gentiment la petite Louise pour l'empêcher de tomber. En arrière, on voit Jeanne qui a au moins cinq ou six ans; les deux mains tendues en avant, elle attend le retour de la balançoire pour lui donner des élans; elle y va de bon cœur et s'amuse bien de voir l'émotion de la petite Louise à chaque poussée. La grande sœur avait apporté son tricotage pour travailler en veillant sur le jeu des petits. Comme Jeanne donne les élans un peu forts, elle a interrompu son ouvrage et, de la main, elle retient doucement la balançoire par la corde. Elle sourit en voyant le plaisir des plus jeunes, et toute la scène est pleine de lumière et de vie. On peut dire que l'artiste a fait un tableau parlant.

Les élèves ne s'exprimeront pas tous de la même manière; beaucoup feront un travail bien plus simple; mais l'essentiel c'est que tous fassent un effort pour exprimer par écrit ce que le tableau leur a dit dans l'observation. Il faut être indulgent dans la correction, savoir trouver ce qui est bon pour le louer d'abord, puis ce qui est défectueux pour que l'élève le corrige. Les efforts répétés avec intelligence et persévérance, arriveront à donner aux élèves, en peu de temps, autant de facilité pour écrire que pour parler. C'est là le but à atteindre, si l'on veut être pratique.

H. NANSOT,

Inspecteur d'écoles.

LEÇON D'ANGLAIS

D'APRES LA MÉTHODE NATURELLE

How many persons are there in the picture? Or, There are how many persons in the picture? Or, In the picture, how many persons are there? Or, In the picture, there are how many persons? Or, How many persons do you see in the picture? Or, In the picture, how many persons do you see? Or, You see how many persons in the picture? Or, In the picture, there is one person. Or, I see one person in the picture. Or, In the picture, I see one person.

Who is the person you see in the picture? I don't know his name, but he is a boy, if that is what you want to know.

Where is he? He is in bed.

Is he asleep? No, on the contrary he is very much awake.

Is he lying down? No, he is not lying down.

How is he? He is sitting up.

Describe his position. He is sitting close to the edge of the bed; his shoulders and his head are resting comfortably against a large pillow which he has placed against the head of the bedstead, and his knees are drawn up, not far from his chin.

Over the lower part of his body and his knees what is there? There is a quilt over his knees and the lower part of his body.

Is it a bought quilt? No it is not a bought quilt.

What kind of quilt is it? It is a home-made quilt.

Why do you say that it is a home-made quilt? I say it is a home-made quilt because it is made of many pieces.

What is a quilt made of many pieces called? It is called a patch-work quilt.

What is the boy doing? He is reading.

What is he reading? He is reading a book.

Is it a big book or a small one? It is a very big book.

How is he holding the book? He is holding it with both hands.

It is open, I suppose? Oh yes, it is wide open.

Against what is it resting? It is resting against his knees.

Has he read much of it? Yes, he has read about half of it.

What is the name of the book? I don't know its name.

Is not its name on the cover of the book? Yes it is on the cover.

Can't you read it? I can read a part of it.

Why can't you read the whole of it? I can't read the whole of it, because a part is hidden.

By what is a part of it hidden? Or, A part of it is hidden by what?

Or What is a part of it hidden by? It is hidden by one of the boy's knees.

By which of the boy's knees is a part of it hidden? It is hidden by his left knee.

Read what you can of the title of the book. The myster of the . . . hip.

You can finish the word Mister can't you? I suppose it is "Mystery".

You are quite right. Now you can also complete the syllable "hip", can you not? I suppose it is "Ship".

Once more, you are right. Now can you not supply the word which is missing before "Ship"? No, I am sorry to say that I have no idea of what the missing word is.

You can guess, can't you? No, I can't guess, I am not good at guessing.

Well in that case, I shall have to guess for you. It may be "White" or "Black" or "Red" or some other color, or "Phantom", or "Devil" or "Pirate".

Now give me the full title. The Mystery of the Pirate Ship".

Very good. Is the book interesting? I don't know, as I have not read it.

Can you not give an opinion about the book, without having read it? No, I am not smart enough to say whether a book is interesting or not by reading a part of the title and looking at the cover.

Does the boy find it interesting? He must find it interesting.

Why do you say he must find it interesting? He must find it interesting since he is reading it; if he did not find it interesting, I don't think he would take the trouble to read it.

Does he find it very absorbing? That, I can't say.

If you give yourself the trouble of taking a good look at the boy, I think you will be able to answer my question.

Do you mean by his eyes, sir? Yes, I mean by his eyes.

Well the boys eyes are wide-open, his eyebrows are raised, he is staring at what he is reading.

Very good indeed, I knew you would find it out for yourself. Now what is the expression in the boy's eyes? It is an expression of fright.

Now do you think the book is an absorbing one? Yes, sir, I think it is a very absorbing one.

What do you suppose is the boy reading about at the present moment? I suppose he is reading about fighting, killing, and murder.

I think your supposition is correct. Now, is it a good thing to read that kind of book, at night-time, in bed?

No, I don't think it is a good thing to read such a book, at night-time, in bed.

Why do you consider it unwise to read such a book, at night-time, in bed? I consider it unwise because it excites one very much, one has a difficulty in going to sleep afterwards, and when, finally one succeeds in falling asleep, one is haunted by a succession of dreams, each more terrible than the preceding one.

You have given a most sensible answer. Do you ever read exciting-books in bed? No, sir, my father does not allow me to read in bed at all; he says we go to bed to sleep and not to read.

Is there anything else in the picture to show that the boy is absorbed in the horrors of the book? Do you mean the lamp?

Yes, I mean the lamp. What is there about the lamp to show that the boy is lost in what he is reading? The flame of the burning wick is much too high and smoke is pouring from the chimney.

On the table besides the lamp what is there? There is a clock on the table besides the lamp.

What time is it by the clock? It is a quarter to ten or ten minutes to nine, I can't tell which.

Why can't you tell which? I can't tell which because I can't tell, on the clock in the picture, which is the hour hand and which the minute hand.

Describe the picture. It is a picture of a boy reading in bed.

Describe it giving more details. In the picture a smoking lamp on the table by the bedside shows that it is night, while the clock behind the lamp gives the hour as a quarter to ten or ten minutes to nine. Sitting in the bed, on the side nearest the lamp, supported by a big pillow, placed against the head of the bed, is a boy reading a very big book. The lower part of the boy's body is covered with a patchwork quilt; against his knees, which are drawn up the open book is resting. The title of the book is: "The Mystery of Ship, some ship. That it is an absorbing, interesting and exciting book, can be seen in the boy's face; his eyebrows are raised and in his eyes there is an expression of terror; he is so filled with the horror of the story that he is oblivious of all else; the lamp may smoke and burn for all he cares; nothing interests him but the exciting pages, telling of robbery, fighting, killing and murdering.

Describe what will take place when he extinguishes the lamp. When he extinguishes the lamp, he will have some difficulty in going to sleep, and when at last his eyes are sealed, peace won't descend on him; not at all; in his dreams, he will see things worse than he has read; he will take part in the crimes committed; he will be arrested; tried; condemned to death; and just as the hangman is putting the rope round his neck, he will awaken to find himself in bed shaking with fear, covered with a cold perspiration, saying to himself: Oh! I am so glad, it was only a dream, and he won't feel well for a couple of days. Reading in bed is a bad and dangerous habit even when the book is a very good one.

J. AHERN

DOCUMENTS OFFICIELS

CIRCULAIRE DU SURINTENDANT

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Québec, 25 avril 1916

AUX COMMISSAIRES ET AUX SYNDICS DES ÉCOLES CATHOLIQUES
DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

MESSIEURS,

Je viens d'être appelé par le gouvernement de cette province à la direction du département de l'Instruction publique, poste occupé depuis vingt et un ans par l'honorable M. P.-B. de LaBruère. J'apprécie hautement l'honneur qui m'a été fait et je comprends toute la responsabilité qui m'incombe désormais.

Je m'efforcerais, avec le concours des officiers de mon Département, de marcher sur les traces de mes distingués devanciers, et en particulier sur celles de mon prédécesseur, qui emporte dans sa retraite le respect et l'estime de tous.

Messieurs les commissaires, je compte particulièrement sur votre concours pour m'aider à intensifier, si possible, le mouvement de progrès que l'on remarque depuis quelques années dans le domaine scolaire, en notre province. Je vous sou mets donc avec confiance les remarques et instructions qui suivent.

Tout d'abord, je dois vous informer qu'au cours de la dernière session de la Législature, deux nouvelles lois concernant l'Instruction publique ont été adoptées. La première amende la loi de l'Instruction publique relativement au serment que doivent prêter les commissaires et les syndics des écoles, et la deuxième autorise les commissions scolaires à contribuer de leurs deniers pour des fins patriotiques, nationales et scolaires.

Voici le texte officiel de ces deux lois :

Nouvelles lois scolaires

6 GEORGE V, CHAP. 22

Loi amendant la loi de l'Instruction publique relativement au serment d'office que doivent prêter les commissaires et les syndics d'écoles.

[Sanctionnée le 9 mars 1916]

Sa Majesté, de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec, décrète ce qui suit :

1.—L'article suivant est inséré dans les Statuts refondus, 1909, après l'article 2669 :

"2669a. Nul ne peut exercer les fonctions de commissaire ou de syndic d'écoles avant d'avoir prêté serment de remplir fidèlement les devoirs de sa charge au meilleur de son jugement et de sa capacité, conformément à la formule N° 1.

Une entrée de la prestation de ce serment est faite dans le livre des délibérations."

2.—La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction, mais ne s'appliquera qu'aux commissaires ou syndics d'écoles élus, nommés ou encore en fonction après l'époque fixée par l'article 2644 des Statuts refondus, 1909, pour la tenue de l'assemblée des contribuables habiles à voter pour l'élection des commissaires ou des syndics d'écoles.

6 GEORGE V, CHAP. 23

Loi pour autoriser les commissions scolaires à contribuer de leurs deniers pour des fins patriotiques nationales ou scolaires.

[Sanctionnée le 16 mars 1916]

Sa Majesté, de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec, décrète ce qui suit :

1.—Il est loisible à une commission scolaire de contribuer, à même les deniers de la commission scolaire non autrement affectés et jusqu'à concurrence de 6% de son revenu brut, par résolution, aux fonds des corporations ou des personnes souscrits par le public, pour des fins patriotiques, nationales ou scolaires, et ce dans les limites de la province ou ailleurs.

2.—La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.

La prestation du Serment

J'attire spécialement votre attention sur le *serment* que tout commissaire ou syndic *doit prêter* avant d'entrer en office. L'entrée de la prestation de ce serment devra être faite par le secrétaire dans le livre des délibérations de la commission scolaire. A leur visite d'automne, les inspecteurs d'écoles devront constater si telle entrée a été faite.

Voici la formule de la prestation du serment que la loi Georges V, chap. 22 impose désormais aux commissaires et aux syndics :

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de

Je, A. B., ayant été dûment nommé (*commissaire* (ou *syndic*), etc.,) de cette municipalité, fais serment que je remplirai fidèlement les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté à, ce . . . jour du mois de

(*mettre la date*) devant moi le sous-

(Signature)

signé, juge de paix.

(Signature)

62 V., c. 28, formule N° 1.

La Fête des Arbres

La date de la Fête des Arbres vient d'être fixée comme suit par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil :

Région de Québec, 4 mai;

Région de Montréal, 11 mai.

Je vous prie de bien vouloir, comme les années précédentes, encourager la plantation de jeunes arbres, judicieusement choisis, sur chaque emplacement scolaire.

Organisez pour les 4 et 11 mai, dans chaque arrondissement, de vraies fêtes scolaires où les enfants seront conviés pour assister à la plantation d'arbres d'ornement par des personnes compétentes. Ce sera pour eux, en même temps qu'une leçon d'arboriculture pratique, une leçon de patriotisme. En effet, les arbres d'ornement rendent plus gais et plus salubres le coin de terre boisé; ils embellissent la petite patrie de l'enfant qui est le rang, le village ou la paroisse.

Engagements des Instituteurs et des Institutrices

Comme mon prédécesseur vous l'a si souvent rappelé, je vous prie de choisir avec le plus grand soin les instituteurs et les institutrices à qui vous devrez confier la direction de vos écoles. *Gardez en place* tous les titulaires qui ont bien rempli leur tâche: pour cela n'hésitez pas devant une augmentation de traitement. Le changement trop fréquent de maîtres ou de maîtresses nuit aux progrès des élèves.

N'engagez des personnes non diplômées que pour les plus graves raisons, vous munissant au préalable de l'autorisation du Surintendant, conformément à l'article 26 des *Règlements du Comité catholique*.

Relativement aux primes accordées pour l'augmentation des traitements, je vous réfère à la circulaire de mon prédécesseur, en date du 1er avril 1915. Vous constaterez que désormais: *Quatre primes* sont accordées aux municipalités qui payent au moins \$200.00 à toutes les institutrices (y compris les assistantes ou sous-maîtresses) enseignant dans les écoles sous contrôle;

Trois primes sont accordées aux municipalités payant au moins \$175.00, comme ci-dessus;

Deux primes sont accordées aux municipalités payant au moins \$150.00 comme ci-dessus;

Une prime aux municipalités payant au moins \$125.00 comme ci-dessus.

L'uniformité des livres par municipalité

D'après les renseignements fournis par les inspecteurs d'écoles, il appert que certaines municipalités négligent encore de se conformer à la loi scolaire, relativement à l'uniformité des livres par municipalité.

J'attire sérieusement votre attention sur le paragraphe 4 de l'article 2709 de la loi de l'Instruction publique, qui dit, entre autres choses, que les commissaires *doivent exiger* "que, dans les écoles sous leur contrôle, on ne se serve que des livres autorisés *qui doivent être les mêmes pour toutes les écoles de la municipalité*".

Au cours de la présente année scolaire, MM. les inspecteurs d'écoles ont remis à chaque secrétaire-trésorier des commissions scolaires une liste officielle et à date des *livres approuvés*. C'est d'après cette liste que les commissaires doivent dresser le catalogue des manuels qu'ils désirent introduire dans leurs écoles.

Messieurs les commissaires, je le répète, je vous sou mets les remarques et instructions qui précèdent avec confiance, sachant que votre zèle et votre bonne volonté sauront en faire bénéficier la cause sacrée qui vous est confiée, celle de l'éducation de la jeunesse.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,

Votre obéissant serviteur,

CYRILLE-F. DELAGE,
Surintendant de l'Instruction publique.

N B.—*Prière à MM. les Secrétaires-trésoriers de remettre à chaque commissaire d'écoles un exemplaire de la présente circulaire.*

COMITE CATHOLIQUE DU CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DE MAI 1916

Séance du 10 mai 1916.

PRÉSENTS: L'honorable Cyrille-F. Delâge, président; Mgr l'archevêque de Montréal, Messieurs les évêques de Joliette, de Valleyfield, de Sherbrooke, de Nicolet, de St-Hyacinthe, de Mont-Laurier, de Haileybury; Mgr P.-E. Roy, archevêque de Séleucie, représentant Son Eminence le cardinal Bégin; Mgr J.-O. Routhier, représentant Mgr l'archevêque d'Ottawa; Mgr F.-X. Ross, représentant Mgr l'évêque de Rimouski; Mgr Am. Gosselin, représentant Mgr l'évêque de Chicoutimi; M. l'abbé Auguste Lelaidier, représentant Mgr l'évêque des Trois-Rivières; M. l'abbé John Kimpton, représentant Mgr l'évêque de Pembroke; l'honorable Thomas Chapais, l'honorable juge Sir H. Archambault, l'honorable Dr Guerin, l'honorable juge J.-E. Robidoux, l'honorable Hector Champagne, l'honorable juge Paul-G. Martineau, l'honorable juge F.-X. Lemieux, M. John Ahern, M. H.-A. Fortier, Mgr Th.-G. Rouleau, M. l'abbé L.-A. Desrosiers, M. Nap. Brisebois, M. Nérée Tremblay et M. J.-N. Miller, secrétaire.

Lettres de Son Eminence le cardinal Bégin, de Mgr l'archevêque d'Ottawa, de Mgr l'évêque de Rimouski, de Mgr l'évêque de Chicoutimi, de Mgr l'évêque des Trois-Rivières et de Mgr Ryan, administrateur *sede vacante* du diocèse de Pembroke, déléguant respectivement Mgr P.-E. Roy, Mgr J.-O. Routhier, Mgr F.-X. Ross, Mgr Am. Gosselin, M. l'abbé Auguste Lelaidier et M. l'abbé John Kimpton, pour les représenter à la présente session du Comité.

Il est résolu unanimement, sur proposition de Mgr l'archevêque de Montréal, appuyé par l'honorable M. Chapais, que l'honorable Cyrille-F. Delâge, surintendant, soit élu président du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

En prenant le fauteuil, M. Delâge remercie les membres du Comité de l'honneur qu'ils viennent de lui conférer. Il exprime ses regrets du départ de l'honorable M. de LaBruère et ce n'est pas sans crainte, dit-il, qu'il a accepté la lourde tâche de lui succéder, car il comprend que la position de Surintendant de l'Instruction publique lui impose de grandes responsabilités et exigera de lui de nouveaux devoirs qu'il s'efforcera de remplir le mieux possible en y consacrant toute son énergie. Escomptant le concours sympathique des membres du Conseil de l'Instruction publique, il espère réussir à faire avancer de plus en plus la cause de l'éducation dans la province de Québec.

Mgr l'archevêque de Montréal propose, appuyé par l'honorable Dr Guerin, que la résolution suivante soit inscrite au procès-verbal:

"C'est avec regret que ce Comité a vu l'honorable M. Boucher de LaBruère obligé pour raisons de santé de se démettre de ses fonctions de Surintendant de l'Instruction publique, fonctions dont il s'est acquitté pendant vingt et un ans avec tant de dévouement, de compétence, de tact et de succès. Il tient à lui exprimer sa gratitude sincère pour les nombreux et signalés services qu'il a rendus à la cause de l'Instruction publique dans la province de Québec et l'accompagne dans sa retraite de ses meilleurs vœux."—Adopté.

Il est proposé par l'honorable juge Sir H. Archambault, secondé par Mgr Roy, et résolu:

"Que ce Comité est heureux de souhaiter la bienvenue à l'honorable M. Delâge, comme Surintendant de l'Instruction publique, en remplacement de l'honorable M. de LaBruère, démissionnaire. Les positions élevées et honorables que M. Delâge a occupées, le travail et les aptitudes qu'il a déployés dans ces diverses positions, sont une garantie que le nouveau Surintendant remplira avec dignité et d'une manière utile à l'éducation dans cette province les fonctions importantes qui sont confiées à ses soins et à sa vigilance."

Le procès-verbal de la dernière session est approuvé.

Le sous-comité chargé de l'examen des livres de classe présente le rapport suivant :

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ CHARGÉ DE L'EXAMEN DES OUVRAGES CLASSIQUES

Séance du 9 mai 1916.

PRÉSENTS: Mgr Emard, président; Mgr Brunault, Mgr Forbes, l'honorable juge Robidoux, l'honorable Dr Guerin, l'honorable Hector Champagne, M. John Ahern, M. Nap. Brisebois, M. le Surintendant et M. J.-N. Miller, secrétaire.

Le sous-comité a examiné les ouvrages suivants :

1.—“Lectures courantes—Deuxième livre”, nouvelle édition, par les Frères des Écoles chrétiennes.—Recommandé, en remplacement de l'édition antérieure, approuvée en 1891.

2.—“Cours élémentaire de langue française”, par les Frères du Sacré-Cœur.—Recommandé, pour remplacer les trois livres suivants approuvés en 1886: “Grammaire élémentaire divisée en leçons”; “Exercices d'orthographe—Première partie” et “Exercices d'orthographe—Deuxième partie.”

3.—“Inventaire de nos fautes les plus usuelles”, par Sylva Clapin.—Ce livre n'ayant pas été soumis régulièrement, la demande d'approbation n'a pas été prise en considération.

(Signé) † JOSEPH-MÉDARD,

Evêque de Valleyfield,

Président.

M. le Surintendant soumet le projet de subdivision des districts des inspecteurs d'écoles catholiques qu'il avait été chargé de préparer par ce Comité, et il est proposé par l'honorable M. Champagne, secondé par Mgr Emard, et résolu :

“Que ce projet soit adopté et que le Comité recommande la création de quatre nouveaux districts d'inspection et la nomination par le lieutenant-gouverneur en Conseil de quatre nouveaux inspecteurs d'écoles.”

A la demande de l'honorable juge Martineau, le Comité exprime le vœu que le Surintendant fasse préparer une carte de la Province indiquant les districts d'inspection, et que cette carte soit insérée dans son rapport annuel à la Législature.

Sur proposition de l'honorable juge Martineau, il est résolu :

“Que l'inspecteur général soit prié d'informer le Surintendant, s'il y a, suivant lui, quelques inspecteurs d'écoles dont la compétence actuelle laisse à désirer et qu'il serait utile de remplacer.”

L'honorable juge Martineau propose: “Que les représentants de la presse et le public en général soient admis aux séances de ce Comité”.—Cette proposition est rejetée sur division.

Il est proposé par l'honorable juge Martineau, appuyé par l'honorable juge Robidoux: “Que l'inspecteur général soit prié de s'assurer personnellement, s'il le peut, sinon par un officier du département de l'Instruction publique :

1.—De la proportion des enfants fréquentant les écoles de garçons et de filles de cette province qui terminent leur cours élémentaire après quatre années seulement de fréquentation scolaire, le cours modèle après six années, le cours académique après huit années. Et, si cette proportion lui paraît trop faible, de bien vouloir en indiquer la cause et les moyens d'y remédier;

2.—Si la classification des enfants dans ces diverses écoles se fait suivant le programme.”

Cette proposition est adoptée après avoir été amendée, de consentement unanime, en en retranchant le dernier paragraphe.

Il est résolu, sur proposition de l'honorable juge Martineau:

"Que l'inspecteur général soit prié de s'assurer si, dans les écoles des cités de Montréal et de Québec, l'enseignement de l'arithmétique et du dessin s'y donne suivant le programme, et de manière à pouvoir éviter une classe préparatoire aux élèves qui entrent aux écoles techniques."

L'honorable M. Champagne, secondé par Mgr l'évêque de Valleyfield, propose:

"Qu'un groupe des membres du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique soit fait et que le Surintendant soit chargé de faire les démarches nécessaires."—Adopté.

Il est résolu, sur proposition de Mgr Th.-G. Rouleau, appuyé par M. l'abbé Desrosiers:

"Que le Comité recommande respectueusement à la bienveillance du Gouvernement la requête des principaux des écoles normales de Québec et de Montréal demandant de fixer les traitements des professeurs ordinaires des Écoles normales, qui consacrent tout leur temps à ces institutions, de la manière suivante:

Maximum, \$2,000.00, minimum, \$1,200.00, avec une augmentation annuelle de \$100.00 jusqu'à concurrence du maximum."

Après lecture d'une lettre de M. l'abbé Goudreau, curé de St-Alphonse de Thetford-Mines, demandant que le Bureau central des examinateurs catholiques soit autorisé à faire subir les examens pour diplômes à Thetford-Mines, le Comité maintient la décision qu'il a prise à ce sujet, à sa session du mois de février dernier.

Et la séance est ajournée au quatrième mercredi du mois de septembre prochain.

(Signé) J.-N. MILLER,
Secrétaire.

ÉCOLES NORMALES CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

LISTE DES DIPLÔMES ACCORDÉS EN JUIN 1915 (Suite)

ÉCOLE NORMALE DES TROIS-RIVIÈRES

COURS SUPÉRIEUR

Avec grande distinction.—Mesdemoiselles Marie-Thérèse Ferron, français et anglais, Alice Ledoux et Marguerite-Marie Rivard.

Avec l'autorisation de M. le Surintendant, mademoiselle Letitia Lemyre, qui n'avait pas l'âge requis par les Règlements, a subi l'examen final donnant droit au diplôme: grande distinction.

Avec distinction.—Mesdemoiselles Germaine Lesage (et élémentaire anglais avec distinction), Yvonne Beaumier, Juliette Bergeron (et élémentaire anglais), Antoinette Landry (et élémentaire anglais), Annette Nobert, Juliette Cloutier, Marcelle Méthot et Germaine Baribeau.

COURS INTERMÉDIAIRE

Avec grande distinction.—Mesdemoiselles Marie-Ange Ferron, Hélène Trudel et Blandine Lamothe.

Avec distinction.—Mesdemoiselles Émélie Fleurent, Albina Pâquet, Lucette Marchand (et élémentaire anglais), Méléda St-Cyr, Cécile Lafontaine, Berthe De Blois, Bernadette Devault, Alida Désilets (et élémentaire anglais, avec distinction), Flore Lesage, Maria Bastien, Maria Duval, Marie-Anna Lefebvre, Bertha Alarie et Sylvina Béland.

Satisfaisant.—Mesdemoiselles Agnès Paquin, Marie-Ange Gélinas, Antoinette Chainé et Marie-Anna Gervais.

COURS ÉLÉMENTAIRE

Avec grande distinction.—Mademoiselle Cécile Marchand (et élémentaire anglais avec distinction).

Avec distinction.—Mesdemoiselles Olia Lefebvre, Eva Lamothe, Aurore Lacerte, Madeleine La Haye, Elmira Boivin, Rachel Lemyre, Marie-Ange Rheault, Anna Turcotte, Bernadette Grenier, Angeline Leblanc, Florida Dusablon, Marie-Anne Bacon, Elisabeth Fréchette, Rose-Ida Lord, Céline Guinard.

Satisfaisant.—Mesdemoiselles Maria Bronsard, Élodie Cloutier, Juliette Beaudry et Lucia Paré.

ÉCOLE NORMALE DE RIMOUSKI

COURS SUPÉRIEUR

Avec grande distinction.—Mesdemoiselles Alice Duval, Armande Lavergne, Alphonsine Côté.

Avec distinction.—Mademoiselle Juliette Lebel.

Satisfaisant.—Mademoiselle Maria Ross.

COURS INTERMÉDIAIRE

Avec grande distinction.—Mesdemoiselles Lucie Dubé, Philomène McCarthy.

Avec distinction.—Mademoiselles Azélie Bélanger, Eugénie Plante, Antonia Langlois, Marie-Luce Lebel, Bernadette Roy, Élise Bellavance, Anals Lavoie, Yvonne Fortin, Éva Routhier, Annonciade Rioux, Alphonsine Leblanc, Rose-Aimée Bellavance, Julie-Anne Rioux, Eugénie Bérubé, Hélène Beaulieu.

Satisfaisant.—Mesdemoiselles Agnès Desrosiers, Juliette Lavoie, Ernestine Ouellet, Marie-Anne Roy, Cécile Rioux, Jeanne-Aimée Sasseville.

COURS ÉLÉMENTAIRE

Avec grande distinction.—Mademoiselle Alice Fournier.

Avec distinction.—Mesdemoiselles Marie-Rose Verreau, Adélaïde Côté, Berthe Belles-Isles, Omérine Cazes, Claire Dumas, Éva Roussel, Rose-Anna Levasseur, Hélène Joubert, Bernadette Lévesque, Thérèse Rioux, Berthe D'Auray, Anne-Marie Valois, Délina Chouinard, Rose-Anne Pinault.

Satisfaisant.—Mesdemoiselles Aglaé Couture, Éva Côté, Elizabeth Ahier, Marie-Antoinette Lavoie, Jeanne Chasseur, Valentine St-Pierre, Bernadette Chamberland, Honorat Dubé, Azilda Marmen, Martha Pinault, Clarins Parent.

Brevets d'école modèle anglaise: *Mlle Jeanne-Aimée Sasseville*, sans note.—*Avec distinction:* Éva Routhier.

École élémentaire anglaise: *Mlle Délina Chouinard*, avec distinction; *Mademoiselle Elisabeth Ahier*, sans note.

ÉCOLE NORMALE CLASSICO-MÉNAGÈRE DE ST-PASCAL

COURS SUPÉRIEUR

Diplômes Classiques Diplômes Ménagers Diplômes Anglais

M.-J. Tremblay . . Prim. sup. Gde dist. Prim. sup. Distinction Prim. Élément. Distinct.

Evel. Leblanc " " " " " " " " Interméd. Gde dist.



AU JARDIN SCOLAIRE

Couvent des SS. du Saint-Rosaire, Mont-Joli, comté Matane.

Ernestine Ouellet . . .	"	"	Distinct.	"	"	"	"	Élément.
G. Pelletier	"	"	"	"	inter.	"	"	Distinct.
G. de S.-Victor . . .	"	"	"	"	sup.	"	Interméd.	"
Géralda Côté.	"	"	"	"	"	Distinction	"	Élément.
Algrede Marquis. . .	"	"	"	"	inter.	"	"	"

COURS INTERMÉDIAIRE

Diplômes Classiques Diplômes Ménagers Diplômes Anglais

Yvonne Beaulieu . Prim.	Inter.	Gde Dist.	Prim	Élém	Distinct.			
Yvonne Deschènes	"	"	"	"	"	Gde distinct.		
Jeanne Blais	"	"	"	"	"	Distinction		
Gabrielle Dubeau . . .	"	"	"	"	Inter.	Distinction	Prim. Élément.	Distinct.
Delvina Anetil.	"	"	"	"	"	Gde Distinct	"	Interm. Gde Dist
Anne-M. Saindon	"	"	Distinct.	"	"			
Blanche Mathieu	"	"	"	"	"	Distinction		
Jeanne Pelletier . . .	"	"	"	éléém.	"		Primair. élém.	Distinct.
Juliette Michaud. . .	"	"	"	"	"	"		
M.-Bl. Raymond..	"	"	"	"	"	"		
Lucette Pâquet.	"	"	"	"	"	"		
Gab. LaBrie.	"	"	"	"	Inter.	"		
Bernadette Dionne	"	"	"	"	"	"		
Alice Talbot.	"	"	"	"	éléém.	"	Prim. Interm.	Distinct.
Juliette Caron.	"	"	"	"	"	"		
Étien. Couillard . . .	"	"	"	"	Inter.	"		
M.-A. Fradette.	"	"	"	"	éléém.	"		
Alice Landry.	"	"	"	"	"	"	Prim. élément.	
Laura Lavoie.	"	"	"	"	"	"		
Yvonne Blondeau.	"	"	"	"	"	Distinction	Prim. élément.	

COURS ÉLÉMENTAIRE

	<i>Diplômes Classiques</i>	<i>Diplômes Ménagers</i>	<i>Diplômes Anglais</i>
Anna Rivard	Prim. élém.	Gde dist.	Prim. élém. Gde distinct.
Alma Pelletier . . .	" "	" "	Distinction Prim. élément.
Blanche Morneau .	" "	" "	
M.-B. Raymond . .	" "	Distinction	" élém. Distinction
Bern. Moreau . . .	" "	" "	" "
Rose-Alma Lavoie	" "	" "	" "
Anna-Marie Paré .	" "	" "	" Prim. élément.
Laure Bouchard . .	" "	" "	" "
Blanche Bérubé . .	" "	" "	" "
Anne-Marie Gagné	" "	" "	" "
Cath. Arton	" "	" "	" "
Mary Moreau	" "	" "	" "
May. Nicole	" "	" "	" "
Angéline Madore .	" "	" "	" "

LES JARDINS SCOLAIRES (1)

DES RÉSULTATS INTÉRESSANTS

Depuis que le personnel enseignant s'occupe activement dans nos écoles à faire aimer et respecter l'agriculture, à en enseigner les notions générales et à ruraliser l'enseignement, on constate que la jeunesse aime la profession agricole et l'apprécie de plus en plus. Ainsi, plusieurs enfants, qui ont connu à l'école les avantages de l'agriculture sont restés attachés à la terre. Plusieurs autres se sont dirigés vers les écoles d'agriculture, qui regorgent d'élèves actuellement, et la plupart d'entre eux ont suivi un cours d'études primaire, un cours commercial ou classique.

Par exemple, cette année même, le Collège de Nicolet envoie à Oka 4 de ses meilleurs élèves finissant, l'Académie de Saint-Casimir en envoi 2; celle de Sainte-Croix 3, celle de Deschailions 3. Et combien d'autres écoles ou académies de la campagne, fournissent aussi, cette année, leurs meilleurs élèves à nos écoles d'agriculture.

D'après les rapports officiels que j'ai reçus, je constate que, au delà de 400 commissions scolaires ont utilisé généreusement une partie de leurs fonds pour l'établissement de jardins scolaires à leurs écoles, pour l'achat d'instruments aratoires, livres d'agriculture, récompenses, etc.

(1) Voir *L'Enseignement Primaire* de mai 1916.

Un grand nombre de communautés et de maisons d'éducation ont sacrifié, en tout ou en partie, leur propre jardin, pour créer un jardin scolaire où les élèves ont appris à aimer, à respecter et à étudier l'agriculture.

Tous les rapports des instituteurs nous révèlent : que le jardin scolaire et l'agriculture à l'école, bien loin de nuire à l'étude des autres matières, deviennent, au contraire, pour l'enseignement de celles-ci, autant que pour l'éducation générale des diverses facultés, un adjuvant précieux.

La plupart des inspecteurs d'écoles nous assurent, dans leurs rapports de l'année, que cet enseignement agricole est reçu avec joie par les enfants et que les institutrices et les commissaires d'écoles comprennent de plus en plus l'utilité de cet enseignement.

Comme dernier résultat nous pourrions dire que la production horticole a été augmentée de beaucoup par les jardins scolaires aux écoles et par ceux établis à domicile. Et je ne surprendrai personne en disant que les 18,000 élèves-jardiniers de notre province ont augmenté, cette année, la surface en culture de notre pays de plus de 600,000 pieds de superficie.

Les jardins scolaires ne nuisent donc pas à la prospérité d'un pays. Le vœu que vous formulez, M. le Ministre, de concert avec d'autres citoyens éminents de notre pays, en faveur de l'augmentation de la production, a été accompli par les 18,000 élèves-jardiniers de la province, qui ont si bien été aidés par les instituteurs et les institutrices.

Honneur à nos 18,000 petits élèves-jardiniers!

MUSÉES SCOLAIRES AGRICOLES

Afin de favoriser l'enseignement de l'agriculture, M. le Surintendant de l'Instruction publique recommandait naguère la création de musées scolaires dans les écoles. Cette suggestion a été mise en pratique dans plusieurs maisons d'éducation, notamment à l'Académie de Saint-Casimir, dirigée par les Révérends Frères de l'Instruction chrétienne, à l'École Ménagère de Neuville, dans quelques académies et, je pourrais dire, dans la plupart de nos écoles ménagères.

Ce musée scolaire comprend les échantillons et articles suivants : collection de grains et de graminées, etc., collection de plantes utiles, de mauvaises herbes, des différentes sortes de terres, de tableaux représentant les variétés de légumes, fruits, arbres, les animaux domestiques, etc.; de plus, on y trouve des catalogues et brochures représentant les principaux instruments de culture, constructions rurales, etc.

Tout ce matériel, peu coûteux, est installé dans une armoire en bois, avec des tablettes, placée dans une des salles de l'école : c'est le musée scolaire.

"JOURNAL DE MON JARDIN"

Tous les élèves-jardiniers des écoles ont reçu gratuitement, au printemps, un petit cahier intitulé : "Journal de mon Jardin".

Vous nous aviez recommandé cette distribution, M. le Ministre, afin d'habituer les agriculteurs de demain à tenir des comptes à la ferme et à avoir de l'intérêt pour les choses de leur profession. C'était aussi pour les habituer à raisonner leur travail et à faire des expériences personnelles et ainsi à développer leur esprit d'observation.

Comme résultat de cette distribution, les élèves-jardiniers ont inscrit dans leur propre cahier un bref rapport de leurs travaux au jardin scolaire; ils y ont écrit leurs impressions à chaque visite et le résultat de leurs observations; ils y ont aussi mentionné leur méthode de travailler le sol, etc.

Plusieurs ont dessiné dans ce cahier le plan de leur jardin, indiquant les légumes et grains cultivés. D'autres y ont dessiné leurs instruments aratoires, insectes nuisibles, plantes, etc. Tous ont tenu compte, sur une page spéciale, des dépenses et recettes de leur jardin. Quelques-uns de ces cahiers ont été exposés à l'Exposition provinciale de Québec et ont fait l'admiration des visiteurs.

UN FAIT INTÉRESSANT

J'ai le plaisir de noter ici un fait intéressant: les Frères de l'Instruction chrétienne ont établi, à leur Noviciat de Laprairie, un jardin botanique d'expérimentation où les futurs instituteurs ont pu étudier pratiquement l'agriculture. On y a fait des expériences avec différentes céréales et des légumes, etc. C'est un vrai jardin scolaire modèle où chaque novice a travaillé et suivi les diverses expériences agricoles qui y ont été faites. Cet enseignement est des plus pratiques et cet exemple mérite d'être suivi.

EXPOSITIONS SCOLAIRES AGRICOLES

A votre demande, l'automne dernier, des expositions scolaires agricoles ont été organisées dans différents centres de la province. Voici la liste des endroits où ces expositions ont eu lieu:

	DATES
St-Casimir	11 et 12 septembre.
Stadacona	14 "
Lotbinière	15 "
Charlesbourg	16 "
Neuveville	16 "
Pont-Rouge	17 "
Champlain	18 et 19 "
Rougemont	25 et 26 "
Oka	29 "
Armagh	5 octobre.
St-Valier	7 "
L'Ange-Gardien	7 "
Beauport	9 "
Masson	10 "
St-Jean, I. O.	23 "

Des expositions scolaires ont aussi été organisées dans les centres anglais. Elles ont eu lieu à Shawville, Lachute, Huntingdon, Howick, Hemmingford, Cowansville, Bedford, Richmond, Danville, Lennoxville, Ayer's Cliff, Cookshire, Scotstown, Chapeau. Les instituteurs du Collège Macdonald et les inspecteurs d'écoles de langue anglaise ont pris une part active dans l'organisation de ces expositions.

En résumé, 29 expositions scolaires ont eu lieu dans notre province cette année. Ces expositions ont créé beaucoup d'émulation chez les enfants de nos campagnes pour l'étude de l'agriculture et ont grandement intéressé les parents à l'œuvre de l'éducation en général. Le nombre d'élèves qui ont apporté des produits à ces expositions se porte à plus de 2,300.

Cette innovation a été accueillie très favorablement par le personnel enseignant et par les commissions scolaires. Nous offrons des remerciements sincères à tous ceux qui ont bien voulu favoriser l'organisation de ces expositions et en particulier aux agronomes de district auxquels nous devons douze de ces concours scolaires.

L'hon. Boucher de LaBruère, Surintendant de l'Instruction publique, a bien voulu témoigner un intérêt tout particulier aux expositions scolaires qui ne sont que le couronnement de l'enseignement agricole élémentaire. Ainsi, M. le Surintendant a daigné assister à l'exposition scolaire régionale de St-Casimir (à laquelle plus de 600 enfants ont pris part) et y a adressé la parole. (1)

Vous avez bien voulu, M. le Ministre, vous faire représenter, en cette occasion, par M. A.-L. Gareau, et faire distribuer des prix aux jeunes exposants. Ces marques d'encouragement furent

(1) Assistait à cette exposition, MM. Siméon Delisle, M.P., M. le maire Henri Grandbois, M. l'abbé J.-G. McCrea, curé, les Frères de l'Instruction chrétienne, M. l'inspecteur général des écoles catholiques et autres visiteurs.

très appréciées de la jeunesse et des parents. Cette première exposition régionale a obtenu les résultats qu'on en attendait. Les élèves de 17 maisons d'éducation et écoles primaires de la région ont pris part au concours ouvert pour eux à l'exposition de St-Casimir. Les enfants y avaient apporté les exhibits suivants: légumes, travaux domestiques, poulets, gerbes d'avoine et de blé sélectionnées au champ, fruits, miel, confitures, fleurs, conserves, rapports résumés des travaux aux jardins scolaires, etc. Bref, ce fut une journée dont le souvenir restera à jamais gravé dans l'âme et le cœur des enfants du comté de Portneuf.

Dans l'organisation de ces expositions, le concours du Service de l'Aviculture nous a été fort utile, car, déjà au printemps, une distribution gratuite d'œufs à couvrir avait été faite à un certain nombre d'élèves des endroits où se sont tenues les expositions. Les enfants s'étaient engagés à apporter leurs poulets afin de prendre part à un concours spécial.

CONCLUSION

En résumé, M. le Ministre, je puis dire que la portée éducative des jardins scolaires est de mieux en mieux comprise. Les commissaires d'écoles et le personnel enseignant constatent que le jardin scolaire est un excellent procédé pour favoriser l'enseignement de l'agriculture à l'école et pour faire aimer la terre aux enfants de la campagne. Le service des jardins scolaires, qui ne fait que débiter, en notre province, a donc une belle et vaste tâche à remplir. En le perfectionnant, on lui permettra de coordonner mieux encore les bonnes volontés qui se font de plus en plus nombreuses.

JEAN-CHARLES MAGNAN,

Agronome.

DOCUMENTS SCOLAIRES

NOS LUTTES CONSTITUTIONNELLES (1)

II

L'ÉCOLE APRES LA LIBERTÉ POLITIQUE(2)

Contrairement à toutes les appréhensions, voici, avec l'union des deux Canadas, l'ère de la liberté. Après 1841, nous devenions pratiquement maîtres de nos destinées. C'est un fait: dans le nouveau parlement la phalange libérale dicta ses volontés même aux ministères irresponsables.

Je vous ai dit jusqu'à quel point la loi de 1841 se ressentait des desseins autocratiques de Sydenham. C'était l'asservissement de l'école à la municipalité civile asservie elle-même au pouvoir de l'Exécutif. C'était en outre une tentative d'uniformité scolaire absurde, appliquée à deux provinces si différentes de langue, de mœurs et de croyances.

A peine arrivé au pouvoir sous Bagot, le ministre Lafontaine-Baldwin présente, en 1843, deux lois distinctes de l'instruction publique, une pour chaque section de la province. Et voilà que se trouvait posé en matière scolaire le principe de l'autonomie provinciale. Encore trois ans et tous les principes de liberté achèveront de se condenser dans la loi de 1846, notre vraie loi scolaire organique, celle-là, la vraie loi émancipatrice. Avec elle ce n'est plus seulement l'école affranchie de la tutelle municipale, c'est aussi le triomphe de l'autonomie familiale et paroissiale par l'introduction du principe électif pour les commissaires et par le choix de la paroisse comme base et cadre de l'organisation scolaire.

(1) Conférence donnée par M. l'abbé Lionel Groulx, à l'Université Laval de Montréal, le 23 février 1916.

(2) Voir *L'Enseignement Primaire* de mai 1916.

Il ne restait plus qu'une dernière garantie à prendre contre la politique. Lafontaine et ses amis savaient le danger de laisser l'école dans la dépendance trop absolue du trésor public. Ils se souvenaient sans doute de 1836, où par le mauvais vouloir de l'Exécutif, 40,000 enfants s'étaient vus fermer les portes des écoles. Ils entreprirent donc d'ajouter encore à la liberté en donnant à la municipalité scolaire une certaine autonomie financière. C'était sous le ministère Draper-Viger, ministre d'expédients qui, pour faire sa cour aux préjugés populaires, avait substitué en 1845 la contribution volontaire à la cotisation légale. Par la faute de cette mesure rétrograde, un fatal arrêt se produisit dans le progrès de l'instruction publique. A la session de 1846, Lafontaine et Morin, avec une rare fermeté de caractère, entreprirent de porter remède à la situation. Ils n'ignoraient point que les «missaires du gouvernement exploiteraient contre eux cette attitude courageuse. Et les «éteignoirs», ainsi qu'on les appela, faillirent en effet provoquer une petite insurrection en certaines parties du Bas-Canada. N'importe, avec une bravoure tranquille, les chefs canadiens-français imposèrent au gouvernement le retour à la cotisation forcée. Bien plus, ils l'aggravèrent en faisant statuer que la cotisation ne serait plus exigible pour les enfants fréquentant les écoles seulement, mais pour tous les enfants en âge d'aller à l'école (l'âge de la scolarité devant être de 5 à 14 ans). La Chambre assista ce jour-là à un débat mémorable. Tous les députés canadiens-français se rallièrent à la mesure et donnèrent ce magnifique spectacle d'intelligence et de courage.

Pourquoi ne dirai-je pas ici qu'un autre principe de liberté s'introduisit encore par l'action des nôtres dans l'organisation scolaire canadienne? Je veux parler de la liberté de la langue. Point ne fut nécessaire dans le Québec ni de loi ni d'ordonnance. La chose s'établit d'elle-même, par le simple jeu de la liberté, par le libre exercice du droit naturel. Jamais il n'est venu à l'esprit des Canadiens français que le nombre et la force leur donnaient le droit, par exemple, de forger à l'usage de la minorité le machiavélisme brutal d'un Règlement XVII. Que dis-je? Ont-ils jamais songé à imposer l'enseignement du français, fût-ce dans la plus infime mesure, dans ces écoles qu'ils subventionnaient souvent plus généreusement que les leurs? Il peut être bon de savoir en effet—et ce sont des chiffres de Chauveau—que la subvention accordée aux protestants pour l'éducation supérieure s'élevait vers 1864 à la proportion de 30.25 pour cent, alors qu'une distribution établie sur le chiffre de la population leur eut donné 14.58 pour cent, et 17.48 sur la fréquentation scolaire.(1)

Et nous avons encore rendu à la communauté canadienne un autre service. Si d'apprendre les deux langues officielles du pays doit constituer un valable effort vers l'entente et l'harmonie des deux races, les Canadiens français n'ont pas attendus d'être devenus la minorité pour introduire le bilinguisme dans leurs écoles. Et cela date de bien avant l'époque de l'Union. Dans le *Rapport du Comité de cinq membres nommés pour s'enquérir de l'état et du progrès de l'éducation*, en 1815, je lis: «M. Robert (supérieur du Séminaire de Québec) a dit de plus qu'il croit que la connaissance de la langue anglaise doit faire une partie de l'éducation actuelle des jeunes gens, et les séminaires de Québec, de Montréal et de Nicolet enseignent actuellement la langue anglaise; Mgr Hubert avait autrefois établi une école anglaise dans la ville de Québec, mais elle a manqué faute de moyens. Cependant, Mgr actuel de Québec, doit en établir une gratuite, ce printemps dans cette ville».

Je relève cette autre note dans le rapport de lord Durham: «Il paraît, par quelques-uns du petit nombre de retours que reçut la commission d'enquête sur l'état de l'éducation, qu'il y a dans Québec dix fois autant d'enfants français qui apprennent l'anglais, qu'il y en a d'anglais qui apprennent le français».(2)

Ce texte est précieux parce qu'il nous apprend en même temps le peu de cas que faisait alors de la langue française la minorité de Québec. Mais que faut-il dire de l'Ontario? Dès que l'infime minorité française de la province supérieure parut vouloir survivre, que de tracasseries on dressa tout de suite devant elle! Il faut que, dès 1857, le Dr Ryerson, surintendant de l'Instruction publique, rappelle à certains commissaires de Glengarry que «le français étant reconnu

(1) M. Chauveau, l'Instruction publique au Canada, p. 98.

(2) Édition du «Canadien», p. 70.

comme langue officielle du pays aussi bien que l'anglais, il est tout à fait convenable et légal pour les commissaires de permettre l'enseignement des deux langues dans les écoles où les parents en font la demande pour leurs enfants."

Où les nôtres cependant apparaissent avec leur intelligence supérieure de la liberté, n'est-ce pas dans la création des écoles confessionnelles? Depuis longtemps Québec donnait encore l'exemple sur ce point. Au cours des débats sur la Confédération en 1865, M. Rose, député anglais de Montréal-Centre, nous rendait cet éclatant hommage: "Nous, Anglais protestants, nous ne saurions oublier que même avant l'union des provinces, alors que la majorité française avait tout le pouvoir, on nous a accordé sans restriction tous nos droits à l'école séparée. Nous ne saurions oublier que jamais on n'a essayé de nous empêcher d'élever et d'instruire nos enfants à notre guise, et nous avons toujours eu notre juste part des subventions sous le contrôle de la majorité française et toute facilité d'établir des écoles séparées là où nous l'avons jugé convenable".(1)

Ah! que les choses allèrent bien différemment quand on voulut faire entrer dans les écoles de l'Ontario quelques souffles de liberté. Quelles dures batailles il fallut mener! C'est à la session de 1850 que le ministre Lafontaine-Baldwin entreprit de faire consacrer le principe de l'école confessionnelle dans le Haut-Canada. Les mêmes droits furent accordés aux catholiques qu'aux protestants dans l'érection des arrondissements d'écoles, la constitution de la corporation des commissaires, le choix des livres et le partage des subsides de l'État. Cette législation toute simple n'avait rien d'un octroi de privilèges. Et cependant quelle témérité il y eut alors à la faire voter. Georges Brown venait d'inaugurer sa croisade contre l'Église de Rome et la *French domination*. Songez donc! Wiseman venait d'être créé archevêque de Westminster. Et le Pape, sans plus se soucier de la politique humaine, divisait l'Angleterre, la terre sainte du puritanisme, en diocèses et en vicariats apostoliques. L'émeute grondait dans les rues de Londres. Avec la loi canadienne de 1850 par-dessus le marché, il n'en fallait pas plus pour dresser devant les clear-grits de Toronto, le spectre de la Hiérarchie du Pape et des Jésuites s'appropriant à saper à la base les institutions politiques du Canada.

A peine aussi les catholiques ontariens avaient-ils eu le temps de ramasser ces miettes de liberté que Georges Brown, dès 1856, proposait l'abolition des écoles séparées. Il préconisait en retour le système des écoles neutres, dites publiques ou nationales. Nous eûmes la douleur et la honte de voir une faction des nôtres, la faction démocratique, s'unir aux clear-grits pour imposer au Bas-Canada ce système impie et liberticide.

C'est alors que M. Felton proposa crânement d'étendre à la minorité du Haut-Canada le traitement accordé à la minorité anglo-protestante du Bas. Vous devinez la fureur de l'orangisme. Le déchaînement des passions fut tel que le gouvernement dut surseoir. La mesure devait revenir à la session de 1862-63, présentée cette fois par M. Scott, d'Ottawa. Avec un noble courage, Sanfield MacDonald en fait une mesure de gouvernement. Il voit hélas! nombre de ses partisans se détacher de lui; et au moment du dernier vote le chef ontarien se trouve en minorité parmi les députés de sa province. Georges Brown vient d'être élu député de South Oxford. Il signale son entrée à la Chambre par des harangues enflammées. Et lorsque, contre son attente, la Législature a voté la loi Scott, il écrit dans le *Globe* du 21 avril 1863, ces lignes haineuses: "Le joug de fer du Bas-Canada nous a fait une blessure profonde et aujourd'hui envenimée. Nous éprouvons plus que du mépris, il y a en outre de l'amertume". Et cependant, vous le savez tous, cette loi de 1863 n'était qu'une mauvaise réduction de la loi québécoise(2). Elle avait ceci d'intolérable, que l'opinion protestante prétendait faire de cette fraction de liberté un règlement final, et enfermer dans des frontières immuables la diffusion des écoles catholiques.

Mais j'arrive à la grande et suprême bataille, celle qui va se livrer à l'occasion du pacte fédéral. L'heure était grave. Si, dans Québec, nous pouvions regarder l'avenir avec assurance, il n'en était pas de même des minorités françaises ou catholiques des autres provinces livrées désormais à la protection aléatoire du *fair play* britannique. Il s'agissait pour les nôtres de ne pas

(1) Débats parlementaires de 1865, p. 415.

(2) Voir dans Chauveau op. cit. pp. 27-28, toutes les minuties qui entourent l'exercice de la loi Scott.

couronner par un recul tout un siècle de luttes et de fixer à jamais dans un texte précis la somme de nos droits scolaires.

Nous encore que les Canadiens français et les catholiques, les Anglo-protestants du Bas-Canada s'agitaient. Les délégués de la Conférence de Québec s'étaient entendus pour rédiger le texte que voici: "Les législatures locales auront le pouvoir de faire des lois sur les sujets suivants: "...6° l'éducation, sauf les droits et privilèges que les minorités catholiques ou protestantes dans les deux Canadas posséderont par rapport à leurs écoles séparées au moment de l'Union". Ce texte avertissait les minorités de se pourvoir avant la conclusion du pacte fédéral. Et les protestants du Bas-Canada s'agitaient donc pour se faire octroyer certaines garanties. D'autre part, les Canadiens-français ne demandaient pas mieux que de traiter libéralement comme toujours la minorité bas-canadienne. Ils eussent voulu cependant une même mesure de liberté pour la minorité du Haut.(1) Mais, voilà! les larges esprits de l'Ontario se refusaient obstinément à allonger la chafne des catholiques, dussent leurs compatriotes et coreligionnaires du Bas en être sacrifiés. M. Rose le déclarait sans ambages, au parlement de 1865: "Mais où donc est la difficulté pratique dans cette question? N'oublions pas qu'elle ne vient pas de nos frères canadiens-français, et je parle en connaissance de cause, mais bien de ce que la majorité protestante du Haut-Canada ne veut pas modifier l'arrangement fait il y a une couple d'années au sujet des écoles séparées, et espère que la majorité française du Bas-Canada n'accordera à la minorité protestante rien de plus que ce qu'on accorde à la minorité dans l'autre section de la province".(2)

Cartier toutefois avait donné sa parole aux Anglais du Bas-Canada. M. Galt, leur représentant dans le ministère, avait de même pris envers eux des engagements solennels. Voici donc qu'à la session de 1866, M. Hector Langevin présente un projet de loi sur l'instruction publique dans le Bas-Canada. Ce projet de loi pourvoyait à la nomination de deux surintendants, l'un catholique, l'autre protestant. Le Conseil de l'Instruction publique devait être composé de 17 membres dont 5 protestants. Mais la loi stipulait en outre que le jour où, sur un simple avis donné sous leur signature par quatre des membres protestants, ceux-ci demanderaient à séparer la direction des écoles protestantes de celle des écoles catholiques, le gouvernement, dans un délai de trois mois, devrait par un arrêté en conseil, décréter cette division et remettre au surintendant protestant la direction des écoles protestantes.

Cette concession très généreuse et surtout unilatérale n'eut pas l'heur de plaire aux catholiques et aux Canadiens français. M. Dorion interpela sir J.-A. MacDonald. Il désirait savoir si c'était l'intention du gouvernement de présenter un projet de loi analogue pour les catholiques du Haut-Canada. "Non", répondit le ministre. Mais il ajouta cependant ces nobles paroles: "Si quelqu'un des honorables députés présente une mesure en vue d'assimiler le statut des écoles séparées dans le Haut-Canada à celui des écoles dissidentes du Bas-Canada, pour ma part je voterai en faveur de cette mesure".

Un grave événement se produisit soudain. Dans une requête pressante à Son Excellence le gouverneur-général, lord Monck, les évêques catholiques intervinrent en faveur de la minorité haut-canadienne. Ceci se passait le 30 juillet. Le 1er août, M. Bell, d'Ottawa, conservateur, présentait à la Chambre, en faveur des écoles séparées ontariennes, un projet de loi calqué sur celui de M. Langevin. Mesdames, Messieurs, une fois de plus s'affirma solennellement le mensonge du *fair play* britannique. Le fanatisme se souleva avec rage. Au ton des discours, à la violence des journaux, on se serait cru en pleine crise révolutionnaire. Les députés canadiens-français firent tête à l'orage sans broncher; ils déclarèrent leur volonté très nette de ne voter le projet Langevin que si l'on adoptait le projet Bell. Le ministère, effrayé, retira son projet de loi; M. Bell fit de même. En somme le fanatisme triomphait.(3)

(1) Il peut être bon de se rappeler qu'il y avait alors 165,000 protestants dans le Bas-Canada contre 257,000 catholiques dans le Haut.

(2) Débats parlementaires de 1865, p. 416.

(3) A la session de 1865, M. Bourassa avait échoué dans une semblable tentative (voir id. p. 1020).

Le débat fut porté en Angleterre, à la conférence de nos délégués, au "Westminster Palace Hôtel", du 4 au 24 décembre 1866. Le 5 décembre, la conférence adopta l'article 43 de 1864 qui devint cette fois l'article 41. Deux variantes cependant méritent d'être signalées dans la dernière rédaction. Au lieu de "dans les deux Canadas", nous avons cette fois, "dans toute province". Au verbe "posséderont", on ajoute "de par la loi". Mais l'addition la plus importante fut bien l'amendement Galt voté ce même jour. Il se lit comme suit: "Dans toute province où un système d'écoles séparées ou dissidentes existera de par la loi, ou bien, lorsqu'un tel système d'écoles séparées et dissidentes sera subséquemment établi par la Législature de la province, il pourra être interjeté appel au gouverneur-général en conseil de tout acte ou décision d'une autorité provinciale affectant quelqu'un des droits ou privilèges de la minorité protestante ou catholique en matière d'éducation. Et le parlement fédéral aura le pouvoir de légiférer en dernier ressort sur le sujet". (1)

C'est cet article ainsi amendé qui est devenu finalement, avec quelques retouches, l'article 93 de l'Acte de 1867. Je mets en note le texte complet de cet article devenu fameux (2). En le relisant, vous ne pourrez songer sans mélancolie que le surcroît de garanties en faveur des minorités le droit d'appel au gouverneur-général en conseil, et, comme corollaire, la juridiction remédiatrice du parlement fédéral en matière d'éducation ont été mis là à la demande expresse d'une minorité protestante qui n'en a jamais eu besoin, alors que ce texte est devenu lettre morte chaque fois qu'il a fallu l'invoquer en faveur des minorités catholiques ou françaises. Et cependant, nous de Québec, par cette même clause, nous n'étions tenus d'accorder à la minorité de notre province rien de plus que ce que possédait la minorité du Haut-Canada. Et cependant, si nous consultons l'intention du législateur—détail qui compte encore dans la jurisprudence des peuples civilisés—cette clause avait été conçue au parlement d'Angleterre dans un large esprit de justice. "Cet article, disait lord Carnarvon à la Chambre des lords, le 19 février 1867, a été rédigé à la suite d'une discussion longue et approfondie à laquelle tous les intéressés ont pris part; et tous ont souscrit aux conditions que cet article détermine. . . . Le but de l'article est d'assurer à la minorité religieuse d'une province les mêmes droits et privilèges et la même protection dont pourrait jouir la minorité religieuse d'une autre province. Ainsi, la minorité catholique du Haut-Canada, la minorité protestante du Bas-Canada et la minorité catholique des provinces maritimes seront sur un pied de complète égalité".

(1) Confederation documents, by Joseph Pope, p. 112.

(2) 93. Dans chaque province, la législature pourra exclusivement décréter des lois relatives à l'éducation, sujettes et conformes aux dispositions suivantes:—

(a) Rien dans ces lois ne devra préjudicier à aucun droit ou privilège conféré, lors de l'union, par la loi, à aucune classe particulière de personnes dans la province, relativement aux écoles séparées, (denominational).

(b) Tous les pouvoirs, privilèges et devoirs conférés et imposés par la loi dans le Haut-Canada, lors de l'union, aux écoles séparées et aux syndics d'écoles des sujets catholiques romains de Sa Majesté, seront et sont par le présent étendus aux écoles dissidentes des sujets protestants et catholiques romains de la Reine dans la province de Québec;

(c) Dans toute province où un système d'écoles séparées ou dissidentes, existera, par la loi, lors de l'union, ou sera subséquemment établi par la législature de la province, il pourra être interjeté appel au gouverneur général en Conseil de tout acte ou décision d'aucune autorité provinciale affectant aucun des droits ou privilèges de la minorité protestante ou catholique romaine des sujets de sa Majesté relativement à l'éducation;

(d) Dans le cas où il ne sera pas décrété telle loi provinciale que, de temps à autre, le gouverneur-général en Conseil jugera nécessaire pour donner suite et exécution aux dispositions de la présente section,—ou dans le cas où quelque décision du gouverneur-général en conseil, sur appel interjeté en vertu de cette section, ne serait pas mise à exécution par l'autorité provinciale compétente,—alors et en tout tel cas, et en tant seulement que les circonstances de chaque cas l'exigeront, le parlement du Canada pourra décréter des lois propres à y remédier pour donner suite et exécution aux dispositions de la présente section, ainsi qu'à toute décision rendue par le gouverneur-général en Conseil sous l'autorité de cette même section.

J'ai fini.

Les Canadiens français, conquérants de la liberté scolaire, devront rendre cet autre service à leur pays d'y remettre en honneur le respect des *chiffons de papier*. La juridiction fédérale ne sera toujours qu'un vain mot, si au-dessus de ces garanties fragiles, les minorités, avec leur volonté infrangible de vivre et une fierté toute britannique, ne font dominer les principes éternels de la justice et du droit. Que les Canadiens français se souviennent des services que les luttes du passé leur ont rendus pour ne pas désertir le poste périlleux de demain. Parce que nous avons bataillé pendant plus d'un siècle pour l'école catholique et française et l'idéal qu'elle représente, qui dira la somme d'énergie et de sainte noblesse amassée dans l'âme de la race? C'est en quoi nous avons prouvé la supériorité de notre civilisation que les questions d'âme ont toujours passé chez nous avant les questions d'affaires.

Ce qui demeure de liberté pour l'esprit et la conscience en ce pays, nos concitoyens de toute origine nous le doivent. Sans nos combats et nos résistances, un seul type d'écoles existerait au Canada: l'école publique et neutre, cette meule barbare du fanatisme assimilateur qui eût broyé toutes les races et toutes les croyances. Nous avons, du même coup, par nos services à la minorité ontarienne sous l'Union, sauvé l'existence de toutes les minorités françaises et peut-être préparé leur survivance à jamais. Plus que les problèmes politiques, en effet, l'école menacée opéra chez nous le miracle persistant de l'union ancienne. Qui sait, si, par elle encore, ne se refera pas, entre les frères éloignés d'une même race, la suprême et triomphante coalition de l'avenir?

Je regarde encore plus haut. Et je me dis que par ces luttes nous avons rendu et nous rendrons service à tous les catholiques de l'Empire. L'un des nôtres l'a dit, et avec combien de raison, si aujourd'hui la tolérance et la liberté existent pour l'Église catholique dans l'Empire anglais, l'Église le doit en partie à cette poignée de paysans français qui les premiers ont forcé le parlement de l'Angleterre à laisser s'épanouir sur un point de l'Empire la tolérance religieuse.

Mesdames, Messieurs, tournons-nous souvent vers ces hautes leçons de notre histoire: elles sont faites pour grandir notre devoir et notre droit de vivre.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE

INSTRUCTION RELIGIEUSE

APRÈS LA PREMIÈRE COMMUNION SOLENNELLE

II.—RÈGLEMENT DE VIE APRÈS LA PREMIÈRE COMMUNION

Résolutions pour la Journée

I. LEVER.—Je me lèverai, tous les jours, à une heure réglée, autant qu'il me sera possible. Ma première action sera le signe de la croix; ma première parole, les saints noms de Jésus et de Marie; ma première pensée sera l'offrande de mon cœur à Dieu, afin que je puisse le bien servir pendant cette journée. Je me lèverai de suite; je m'habillerai avec promptitude et modestie, ne souffrant jamais que le commencement de ma journée soit pour le démon de la paresse.

II. PRIÈRE DU MATIN.—Aussitôt que je serai habillé, je me mettrai à genoux au pied de mon crucifix ou de quelque sainte image, et je réciterai avec attention, respect et dévotion, comme parlant à Dieu, la prière du matin. Je joindrai à ma prière du matin des actes de foi, d'espérance et de charité, que tout chrétien doit produire fréquemment.

III. LECTURE MÉRITÉE.—Toute la terre, dit un prophète, est dans une extrême désolation, parce qu'il n'y a personne qui réfléchisse et rentre en soi-même. Je veux éviter ce malheur et pour cela prendre la bonne habitude: 1° de faire tous les jours, après ma prière, avec recueillement et réflexion, une lecture méditée: par exemple une de celles qui se trouvent dans la *Journée du Chrétien*, pour chaque jour du mois; 2° de faire en même temps des retours sur

ma conduite, pour voir si elle est conforme aux maximes chrétiennes que j'aurai sous les yeux; 3° de terminer ma méditation en prenant pour la journée de bonnes résolutions, que je mettrai sous la protection de la sainte Vierge.

IV. TRAVAIL.—Je travaillerai selon mon état et je ne resterai jamais sans rien faire, me souvenant que *l'oisiveté est la mère de tous les vices*. Avant de me mettre au travail, je l'offrirai à Dieu, le commençant par le signe de la croix, pour lui demander sa bénédiction. Je renouvellerai de temps en temps cette offrande, par exemple, lorsque j'entendrai sonner l'heure.

V. REPAS.—Pour sanctifier mes repas, je dirai toujours le *Benedicite* avant et les *Grâces* après, et je prendrai garde de me laisser aller, dans cette action, aux excès de la gourmandise.

VI. RÉCRÉATION.—Lorsque je prendrai quelque récréation, je l'offrirai à Dieu; je lui demanderai la grâce de ne l'y pas offenser. Je la prendrai avec gaieté, mais avec modération, et sans y passer trop de temps. J'éviterai toute récréation, tout divertissement défendu par la religion, ou qui pourrait m'exposer au danger de pécher.

VII. LECTURE DE PIÉTÉ.—Je ferai tous les jours, si je puis, au moins de temps en temps, l'après-midi, une petite lecture dans un bon livre, comme serait *la Vie des Saints*, ou dans quelque autre livre que mon confesseur m'aura indiqué.

VIII. DÉVOTION A LA TRÈS SAINTE VIERGE.—Tous les jours de ma vie, j'honorerai la très sainte Vierge d'une manière toute particulière. Je l'aimerai de tout mon cœur, comme ma mère, et la meilleure des mères, qui m'a adopté pour son enfant au milieu des douleurs qu'elle endurait sur le Calvaire, au pied de la croix. J'aurai recours à elle avec la confiance d'un enfant pour sa mère, dans toutes mes peines et dans mes tentations. Enfin, je me propose de ne laisser passer aucun jour sans lui adresser au moins quelque petite prière, comme une dizaine de chapelet, la prière: *Souvenez-vous*, etc.

IX. DÉVOTION AUX SAINTS.—J'aurai aussi une dévotion particulière pour saint Joseph, père nourricier de Jésus, pour mon bon Ange, mes saints Patrons: je les invoquerai souvent, et je tâcherai surtout de mériter leur protection par l'imitation de leurs vertus.

X. PRIÈRE DU SOIR, EXAMEN.—Je finirai la journée comme je l'ai commencée, c'est-à-dire par la prière du soir. J'y ferai soigneusement l'examen de conscience sur toutes les actions de la journée, je demanderai pardon à Dieu, par un acte de contrition, des fautes que j'aurai pu commettre, et je prendrai des résolutions pour les éviter le lendemain.

XI. COUCHER.—Je quitterai mes vêtements en observant la plus exacte décence. Avant de m'endormir, je donnerai mon cœur à Dieu; ma dernière action sera le signe de la croix; ma dernière parole, les saints noms de Jésus et de Marie; je tâcherai de m'endormir dans quelque sainte pensée. Il est bon de songer quelquefois à la mort. Le lit est comme un tombeau: on se couche le soir, mais on n'est pas sûr de se lever le lendemain.

Résolutions pour la Semaine

I. Je serai très glorieux de remplir l'obligation imposée par l'Église à tout fidèle d'assister à la sainte Messe tous les dimanches et fêtes d'obligation; et, à moins d'en être empêché par quelque bonne raison, je tâcherai d'assister à la messe de paroisse.

II. Je ne travaillerai jamais les jours de dimanches et de fêtes.

III. J'observerai toujours fidèlement l'abstinence des vendredis. Si j'éprouvais quelque difficulté à ce sujet, je ne ferais rien sans consulter mon confesseur.

Résolutions pour chaque Mois

I. Je me confesserai tous les mois, pour me maintenir dans une grande pureté de cœur, acquérir de la force contre les tentations et déraciner mes mauvaises habitudes. Je me préparerai avec soin à la confession; je m'appliquerai surtout à concevoir une vive douleur de mes fautes et à prendre la résolution sincère de m'en corriger.

II. Je tâcherai de vivre de manière que mon confesseur me permette de communier souvent.

Résolutions pour chaque Année

I. Je ne manquerai jamais au devoir de la confession annuelle et de la communion pascale.

II. J'observerai fidèlement l'abstinence du carême, des quatre-temps et vigiles, et le jeûne de ces mêmes jours, lorsque j'aurai atteint l'âge de vingt et un ans. Si, pour quelque bonne raison, je ne pouvais observer les lois de l'Église, je ne manquerai pas d'en demander la dispense à mon confesseur.

III. Je célébrerai tous les ans l'anniversaire de mon baptême, de ma première communion et de ma confirmation. Je tâcherai, ces jours-là, de me confesser et de communier; je renouvellerai les promesses de mon baptême.

Résolutions générales

I. Je ferai tous mes efforts pour me maintenir toujours en état de grâce; plutôt mourir mille fois que de commettre un seul péché mortel.

II. Je n'oublierai jamais que ma principale affaire est celle de mon salut, et je tâcherai de tout rapporter à cette unique affaire.

III. Si j'avais eu le malheur de commettre quelque faute mortelle, j'aurais recours au sacrement de pénitence le plus tôt possible.

IV. Je ne ferai à personne ce que je ne voudrais pas qu'on me fit à moi-même. J'aimerai surtout les pauvres et les aiderai de tous mes

moyens. J'obéirai exactement, promptement et avec joie, à mes parents et à toutes les personnes à qui Dieu a donné autorité sur moi.

V. Je chérirai l'aimable pureté plus que tous les trésors du monde. Je serai modeste dans mes paroles et dans mes actions, dans mes habits et dans toute ma conduite, respectant mon corps comme le temple du Saint-Esprit. Je ne prêterai jamais l'oreille aux discours trop libres. Je ne me permettrai jamais aucune parole contre la modestie. J'éviterai avec soin les mauvaises compagnies, les plaisirs du monde, les parures inconvenantes, capables de faire pénétrer le vice impur dans mon cœur.

VI. Je pratiquerai hautement la vertu; je mépriserais le respect humain, et la crainte de déplaire aux hommes ne me fera jamais manquer à mon devoir.

VII. Je m'appliquerai à acquérir toutes les vertus de mon état et à en remplir fidèlement tous les devoirs. Tous les soirs, je me demanderai: "Suis-je prêt à mourir?"

VIII. Je relirai ce règlement tous les jours où j'aurai le bonheur de communier.

LANGUE FRANÇAISE

POUR LE JOUR DE LA DISTRIBUTION DES PRIX

DIALOGUE

LA PLUME ET L'AIGUILLE(1)

L'AIGUILLE

O ma sœur, c'est donc vous!... Quelle joie de vous revoir!...

LA PLUME, *froidement*

Je ne sais ce que vous dites, je ne vous connais pas.

L'AIGUILLE

Comment?... Avez-vous donc oublié que nous sommes filles d'un même père... l'Acier?

(1) Reproduit des *Fêtes de l'Enfance*.

LA PLUME

Ah! c'est vrai! mais nous n'avons de commun que notre origine. Nos destinées ont été si différentes qu'il y a maintenant entre nous autant de distance qu'il en existe entre l'esprit et la matière.

L'AIGUILLE

Je ne comprends pas.

LA PLUME

C'est bien simple. Vous êtes l'ouvrière de la main et je suis celle de l'intelligence et de la pensée. Vous êtes employée à confectionner l'enveloppe d'un corps périssable; moi, je grave et immortalise les plus hautes conceptions du génie.

L'AIGUILLE

Tout ce que vous me dites me prouve que vos qualités sont plus brillantes, mais que le

miennes sont plus solides. Sans vous, il est vrai, les belles productions de l'esprit disparaîtraient, mais aussi, quel abus les hommes ne font-ils pas de vous!... Au lieu de leur servir à instruire leurs semblables, à propager le bien, le beau, le vrai, vous êtes souvent employée à colporter la vanité, le mensonge et l'erreur. Et sans moi, que deviendrait-on? Figurez-vous la femme sans sa petite aiguille... Je mets l'harmonie dans cette société, et les plus grandes vertus naissent et se développent à mon contact. Sans parler du silence, de l'ordre, de l'économie, je suis la grande auxiliaire de la charité. Cette reine des vertus se sert de moi pour vêtir le pauvre du Christ et ce vêtement, périssable, comme vous dites, défilera, non seulement le temps, mais l'éternité!

LA PLUME

Petite aiguille, vous avez élargi mes horizons, je ne veux plus vous mépriser; faisons la paix et unissons-nous toujours pour le bonheur de l'homme. "Soyons ce que nous sommes, comme dit le bon saint François de Sales, mais soyons-le bien pour faire honneur au Maître ouvrier", qui nous a fait sortir toutes deux du sein de la terre. Soyez l'amie inséparable de la femme, qu'elle ne puisse se passer de vous, j'y consens, cela doit être; mais qu'à certaines heures je lui sois un agréable délassement. Et que l'homme ne me manie que pour les nobles et justes causes, pour élever l'âme et perfectionner le cœur et l'esprit.

L'AIGUILLE

Bravo, ma sœur, unissons-nous toujours pour faire le bien. Que la plume élégante coure sur le papier et qu'elle ne méprise pas la modeste aiguille. Que celle-ci trotte gaïement dans la laine et la toile et n'envie pas la plume brillante. Nous sommes nées sœurs, restons-le toujours. Vive la plume!

LA PLUME

Vive l'aiguille!

Récitations

REVE D'ENFANT

Et leurs paupières se sont closes,
A l'ombre des rideaux amis;
Les bébés blonds, les bébés roses
En riant se sont endormis.

Et jusqu'à l'heure où l'aube enlève
Les étoiles du firmament
Ils ont fait un si joli rêve
Qu'ils riaient encore en dormant.

Ils rêvaient d'un pays magique
Où l'alphabet fût interdit;
Les arbres étaient d'angéliques,
Les maisons de sucre candi.

Et sur les trottoirs de réglisse,
On rencontrait (c'était charmant!)
Des bonshommes de pain d'épice
Qui vous saluaient gravement.

Dans le doux pays de féerie,
A Guignol on va chaque jour,
Et l'on voit sur l'herbe fleurie,
Les lapins jouer du tambour,

Sur de hautes escarpolettes,
Bercé par les anges on dort;
Là, tous les chiens ont des roulettes;
Tous les moutons, des cornes d'or.

Mais, comme venait d'apparaître,
En personne le chat botté,
Le jour entrant par la fenêtre
A mis fin au rêve enchanté...

Alors en d'adorables poses,
S'étirant sur leurs oreillers,
Les bébés blonds, les bébés roses
En riant se sont réveillés.

(Le Noël)

ROSEMONDE GÉRARD

SOIS GAI

Sois gai pour les jeunes qui montent
L'âpre sentier que tu parcourras
Et qui déjà, tout haut, escomptent
Un avenir plein d'heureux jours.

Sois gai près de ceux qui soupirent
Après un sort nouveau, meilleur,
Et par cela même conspirent
Contre leur possible bonheur.

Sois gai pour les vieux, dont la lutte
A fait ployer le chef branlant,
Et qui, de minute en minute,
Sentent leur corps plus chancelant.

Sois gai, puisqu'il est dans le monde
Du soleil, des fleurs et des chants,
Et que la nature féconde
A d'autres fils que les méchants.

Sois gai pour qu'un sourire entr'ouvre
Les lèvres du déshérité,
Pour que tout cœur fermé se rouvre.
Sois gai, sois gai par charité.

LES PIONNIERS CANADIENS

Qu'ils furent hardis nos preux Pionniers!
Ayant à sainte Anne offert vœux et cierges,
Ils prenaient d'assaut nos sauvages berges;
A travers la brousse et les forêts vierges
S'ouvraient des sentiers.

Dans l'air vif et pur ils humaient la force;
Avec les lueurs de l'aube, debout,
Sous les yeux du cerf et du caribou,
Ils fendaient gaiment l'écume qui bout,
En canot d'écorce.

Le soir s'allumaient leurs feux rougeoyants
Jetant la terreur au seuil des tanières.
Bisons, de dresser muffles et crinières,
Et castors, d'ouvrir sous les sapinières,
Des yeux flamboyants.

Fouillis emmêlés par des branches torsées,
Rapides bruyants, lacs laurentiens,
Torrants mugissants, tomahawks indiens,
Pour vous attirer, gars trifluviens,
Étaient des amorces.

Pour Ononchio, le chef en plumet,
Au son du tambour et des *chichigouanes*,⁽¹⁾
Devant les wigwams ornés de lianes,
Brûlait le pétun fleurant les savanes,
En son calumet.

(1) Cornes de bœufs remplies de cailloux.

Frayant large route au missionnaire,
Des lacs montagnais et papinachoïs
Aux prés embaumés des moux Illinois,
Sur les pics altiers vous dressiez la croix;
Hérauts de lumière.

Du Meschacébé jusqu'à Louisbourg,
Des mers de Floride aux mers de Plaisance,
Le pavillon blanc de la douce France
Vous l'avez, sans tache et sans défaillance,
Porté tour à tour.

ARMAND CHOSSEGROS, S.J.

AUX PAYSANS

Paysan, paysan, ta besogne est sacrée!
Que ta faux se balance en la plaine dorée,
Que les futurs épis s'épandent de ta main
Ou que sous tes efforts le soc d'acier sillonne,
Sois fier, ô paysan, et que ton front rayonne:
Tu fais vivre le genre humain!

Parfois, sous le soleil, fatigué, tu t'arrêtes;
Tes bœufs, le front lié, ruminent; des charrettes
Ployant sous des trésors passent dans les sentiers,
Des souffles parfumés s'échappent des ramures,
Et de gais chants d'oiseaux se mêlent aux mur-
De l'onde sous les noisetiers. [mures

Là, c'est le vrai bonheur, la Liberté qui passe
Dans ces bruits confondus qui montent dans
[l'espace;

C'est le présent semblable au passé des aïeux,
C'est toute la douceur des antiques coutumes,
Les pures amitiés exemptes d'amertumes,
L'avenir simple mais heureux!

Hélas! les cris lointains des sombres capitales,
Leurs tourbillons maudits, leurs ivresses brutales
Montent jusqu'à ton cœur pour en troubler la
[paix;

La passion grandit; le feu de tes prunelles
Regarde avec dédain les terres paternelles
Qu'hier encor tu fécondais.

Dans ces vaines rumeurs la gloire est apparue.
"Je ne suis qu'un forçat, laissons pioche et char-
[rue,
A la ville un bonheur plus sûr m'attend", dis-tu.
Pauvre âme d'insensé qu'un tel doute ravage,

La ville qui sourit n'est qu'un dur esclavage,
Le bonheur est dans la vertu!

Pourquoi ne plus aimer la terre, ton village,
Et laisser tes parents déjà courbés par l'âge,
Malheureux, loin de toi, n'espérant que la mort
Leurs pleurs exciteraient la colère céleste,
Et leurs tremblantes voix te criant: "Reste!
[reste!"

Te poursuivraient comme un remords!...

Et le Progrès se dresse, et j'entends ses machines
Siffler, hurler, broyer le fer et les échines;
"Le monde que j'enfante est grand!" dit-il.
[C'est bien.

Mais, sans cette campagne, hélas! trop solitaire,
Sans les bras vigoureux des remueurs de terre,
Progrès orgueilleux, tu n'es rien!

Il faut les raisins noirs pour verser dans les veines
Un sang plus généreux; il faut les blés des plaines

En miches de pain bis bien vite transformés;
Que le bon campagnard un seul jour disparaisse,
Et tout s'écroutlera, sous un vent de détresse,
Autour des peuples affamés!

Or, nous te les devons ces éléments de vie,
Paysan! Sois donc fier, classe à jamais l'envie;
Ton rôle est le plus beau, le plus noble ici-bas;
Tu sèmes le destin des familles humaines,
De tes gros doigts calleux, lentement tu les mènes
Vers le bonheur ou le trépas!

Paysan, paysan, ta besogne est sacrée!...
Si, parfois, elle est rude et souvent ignorée,
Qu'importe, comprends-en la sublime beauté!
O paysan, ô roi de l'univers immense,
Changer ton pauvre sort serait une démeure
Et serait une lâcheté!

ANDRÉ LAMANDÉ

MATHEMATIQUES

1. Insérer 18 moyens différentiels et 5 moyens géométriques entre $7\frac{1}{9}$ et 81.

Solution: $1^\circ a + (n - 1)d = l$, ou $a + (m + 1)d = l$.

$$7\frac{1}{9} + (18 + 1)d = 81$$

$$\frac{64}{9} + 19d = 81$$

$$19d = 81 - \frac{64}{9} = \frac{729}{9} - \frac{64}{9} = \frac{665}{9}$$

$$d = \frac{665}{9 \times 19} = \frac{35}{9}$$

$$\frac{519}{9} \cdot \frac{554}{9} \cdot \frac{589}{9} \cdot \frac{624}{9} \cdot \frac{659}{9} \cdot \frac{694}{9} \cdot \frac{729}{9} \cdot \text{Rép.}$$

$$2^\circ aq^{n-1} = l, \text{ ou } aq^{m-1} = l.$$

$$7\frac{1}{9}q^{5+1} = 81$$

$$\frac{64}{9}q^6 = 81$$

$$q^6 = 81 \div \frac{64}{9} = \frac{729}{64}$$

$$q = \text{la racine 6e de } \frac{729}{64} = \frac{3}{2}$$

$$\therefore \frac{64}{9} : \frac{96}{9} : \frac{144}{9} : \frac{216}{9} : \frac{324}{9} : \frac{486}{9} : \frac{729}{9} \text{ Rép.}$$

2. Un père voulant constituer un dot à sa fille, dépose annuellement chez un banquier une somme de \$120 à intérêts composés, au taux de $4\frac{1}{4}\%$. Ces versements, commencés à la naissance, sont continués jusqu'à la majorité: quelle sera la dot produite par ces 21 placements annuels?

$$\text{Solution: } P = \frac{p(1+r)[(1+r)^n - 1]}{r}$$

$$P = \frac{120 \times 1.045[(1.045)^{21} - 1]}{0.045}$$

On calculera par logarithmes $(1.045)^{21}$ et on achèvera l'opération arithmétiquement. Or, on trouve—

Log. 1.045 = 0.019116 et 21 log. 1.045 = 21 × 0.019116 = 0.401436; lequel correspond au nombre 2.5202; on aura donc:

$$P = \frac{120 \times 1.045 \times (2.5202 - 1)}{0.045} = \frac{125.40 \times 1.5202}{0.045} = \frac{8360 \times 1.5202}{45} = \$4236.29. \text{ Rép.}$$

3. Le père de famille, cité dans l'exemple qui précède, voudrait savoir quelle somme il devrait verser aujourd'hui pour constituer à sa fille à l'époque de sa majorité, une dot de \$4236.29, ce placement unique étant fait à intérêt composé et à $4\frac{1}{2}\%$.—En d'autres termes, quelle est la valeur actuelle de ces \$4236.29?

$$\text{Solution: } C(1+r)^n = C';$$

$$\text{Ou } C \times 1.045^{21} = \$4236.29.$$

$$\text{D'où } C = \frac{\$4236.29}{1.045^{21}} = \frac{4236.29}{2.5202} = \$1680.93. \text{ Rép.}$$

4. Quel versement annuel, à intérêts composés, à $4\frac{1}{2}\%$, faut-il faire pendant 21 ans, pour que le total des versements avec les intérêts soit de \$4236.29, un an après la date du dernier versement?

$$\text{Solution: } P = \frac{p(1+r)[(1+r)^n - 1]}{r}; \text{ il s'agit de trouver } p.$$

Multipliant par r on a:

$$Pr = p(1+r)[(1+r)^n - 1], \text{ d'où}$$

$$p = \frac{\text{Remplaçant par des chiffres on a:}}{(1+r)[(1+r)^n - 1]}$$

$$p = \frac{4236.29 \times 0.045}{1.045[(1.045)^{21} - 1]} = \frac{4236.29 \times 0.045}{1.045 \times 1.5202} = \$120. \text{ Rép.}$$

5. Pendant combien d'années faut-il faire, chez un banquier, des versements annuels de \$120, à intérêts composés, à $4\frac{1}{2}\%$, pour que le capital total ainsi formé, soit de \$4236.29, un an après l'époque du dernier versement?

$$\text{Solution: } P = \frac{p(1+r)[(1+r)^n - 1]}{r}; \text{ il s'agit de trouver } n.$$



A LA BALANCOIRE

(Voir la "Rédaction à la petite école", au chapitre de la Méthodologie)

Multipliant par r on a :

$$Pr = p(1+r)[(1+r)^n - 1];$$

$$(1+r)^n - 1 = \frac{Pr}{p(1+r)};$$

$(1+r)^n = \frac{Pr}{p(1+r)} + 1$; remplaçant les lettres par des chiffres on a :

$$1.045^n = \frac{4239.22 \times 0.045}{120 \times 1.045} + 1 = 2.521$$

$$n \log. 1.045 = \log. 2.521.$$

$$7n = \frac{\log. 2.521}{\log. 1.045} = \frac{0.401573}{0.019118} = 21 \text{ ans. } \textit{Rép.}$$

6. Une société emprunte \$8000 et veut éteindre cette dette par des annuités payables pendant 40 ans. On demande le montant de l'annuité si le taux est de 5% ?

$$a'[(1+r)^n - 1]$$

$$\textit{Solution:} \frac{a'[(1+r)^n - 1]}{r} = C(1+r)^n; \text{ d'où}$$

$$a' \frac{[(1+r)^n - 1]}{r(1+r)^n} = C(1+r)^n$$

$$a' = \frac{C(1+r)^n r}{(1+r)^n - 1}, \text{ remplaçant les lettres par des chiffres on a :}$$

$$a' = \frac{8000 \times 0.05 \times 1.05^{40}}{1.05^{40} - 1} = \frac{400 \times 1.05^{40}}{1.05^{40} - 1}$$

$$40 \log. 1.05 = 40 \times 0.021189 = 0.847560$$

$$n. c 0.847560 = 7.0398.$$

$$a' = \frac{400 \times 7.0398}{6.6998} = \frac{2815.92}{6.6998} = \$466.23. \textit{ Rép.}$$

LE CABINET DE L'INSTITUTEUR

Le chant à l'école

Il faudra, comme toujours, commencer par la lecture des couplets à chanter, afin de les bien comprendre pour pouvoir les chanter d'une manière intelligente. L'auteur chante son village, sa petite patrie, c'est-à-dire son lieu natal où il veut rester et jouir "jusqu'au tombeau" du calme, de la paix, de la liberté, du bonheur des champs. Dans les deux premiers couplets, il n'y a rien de difficile à comprendre; dans le troisième, il s'agit de l'angélus du matin qui donne le signal des travaux, auxquels "il s'achemine en chantant vers semailons", c'est-à-dire vers les champs; dans le quatrième, le chanteur exprime sa préférence pour le petit coin de la patrie qui l'a vu naître, c'est "le plus beau", c'est ce petit coin que lui rappelle le drapeau, symbole de la patrie; il veut "qu'il lui sourie" c'est-à-dire qu'il veut le trouver aimable et l'aimer fidèlement "jusqu'au tombeau". Pour chanter un tel sujet, il fallait un air simple d'allure, en même temps que gai et facile. Il se compose de quatre phrases musicales dont la dernière n'est que la reprise de la première, comme les deux derniers vers sont la répétition des deux premiers. On devra chanter rondement sans aller trop vite; la syllabe muette au milieu de chaque phrase devra être donnée faible afin de pouvoir reprendre légèrement haleine, comme l'indique la virgule au haut de la

portée. La fin de chaque phrase tombe sur une syllabe sonore (ruisseau, oiseau, etc.), qu'il faut bien faire sonner, mais il y aura à prendre garde de la prolonger, car si on la prolonge, on n'a lieu le temps de respirer, ou bien on brise la mesure.

Les enfants aimeront ce chant et l'entretiendra en eux et développera même l'amour du bien natal, du village, du vieux clocher, des champs, de la belle nature au milieu de laquelle ils jouissent d'un bonheur sain et véritable.

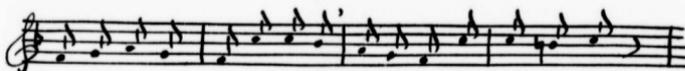
H. NANSOT,
Inspecteur d'écoles.

...olet de
Frédéric Bataille *Mon village* Musique de
H. Nansot

Séremment, mais sans précipitation



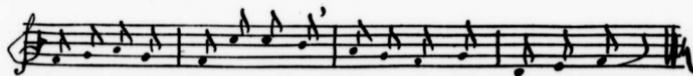
1. - Connais-tu mon beau village Qui se mire au clair ruisseau ?



Encadré dans le feuillage, on dirait d'un nid d'oiseau,



Ma maison parmi l'ombrage me sourit comme un berceau.



Connais-tu mon beau village Qui se mire au clair ruisseau ?

- 2 -

- 3 -

- 4 -

Loin du bruit de la grand'ville,
A l'abri du vieux clocher,
Je cultive un champ fertile,
Un jardin près du verger.
Sans regret ni vœu stérile,
Mon bonheur vient s'y cacher,
Loin du bruit de la grand'ville
A l'abri du vieux clocher

Quand ta voix, cloche argentine,
Retentit dans nos vallons,
Appelant sur la colline
Les bergers et leurs moutons,
Moi, joyeux, je m'achemine
En chantant vers mes sillons,
Quand ta voix, cloche argentine
Retentit dans nos vallons.

Sous ton ciel, ô ma patrie,
Mon village est le plus beau!
Plein de lui, l'âme attendrie,
Je le vois dans ton drapeau,
Et je veux qu'il me sourie
Tous les jours jusqu'au tombeau!
Sous le ciel de ma patrie,
Mon village est le plus beau!

FRÉDÉRIC BATAILLE

Cours spéciaux pour la formation des maitresses de l'enseignement ménager

1.—Cours normal rapide dit de vacances.

Ce Cours est institué pour les Institutrices de la Province qui ne peuvent que consacrer une partie de leurs vacances pour acquérir les notions les plus essentielles de l'enseignement ménager : cuisine, économie domestique, hygiène, blanchissage, etc.

Il est délivré un certificat de présence aux meilleures élèves. Celles-ci peuvent même, sous certaines conditions, obtenir leur brevet de maitresse-ménagère l'année suivante.

Pour être admise il faut :

1° Être âgée d'au moins 18 ans.

2° Posséder le diplôme modèle.

3° Produire un certificat d'une Commission scolaire attestant l'engagement pour l'année suivante.

4° Adresser à l'École une demande renfermant un bon de poste de \$1.00.

Les Élèves-Maitresses sont *gratuitement* logées et nourries à l'École même durant tout leur séjour.

Cette année le cours commencera le 2 août.

Les Élèves sont priées d'apporter 2 grands tabliers, 3 serviettes de toilette et du savon à toilette, 3 serviettes de table et 2 linges de vaisselle.

2.—Cours normal régulier d'une durée de 9 mois.

Ce Cours normal régulier est destiné aux Institutrices qui désirent se spécialiser dans l'Enseignement ménager en acquérant des connaissances approfondies dans l'art culinaire, les sciences et l'économie domestique. Le programme des cours comprend l'étude théorique et pratique de toutes les branches de l'enseignement ménager. Le diplôme de Maitresse-Ménagère peut être obtenu en fin d'année.

Pour être admise à ce cours, il faut posséder le diplôme modèle et avoir exercé comme Institutrice pendant deux ans au moins.

Le nombre de places étant limité, la Direction se réserve le droit de choisir les meilleures postulantes et la demande d'inscription devra être accompagnée de toutes les références possibles.

Les Cours, le logement, la nourriture sont entièrement gratuits.

Durant la semaine les Élèves-Maitresses prendront leur repas de midi à l'École; les autres repas et le logement leur seront assurés par l'Œuvre féminine du Foyer, la philanthropique institution de M. l'abbé H. Gauthier, chapelain des Écoles Ménagères.

Les cours auront lieu du 15 septembre 1916 au 15 juin 1917.

Les Élèves sont priées d'apporter les mêmes objets que ceux exigés pour le cours de vacances.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser aux Écoles Ménagères, 14 rue Church, Montréal.

On est instamment prié de s'inscrire avant le 1er août.

JEANNE ANCTIL,

Secrétaire.

Le nouveau Surintendant et le Conseil de l'Instruction publique

Les deux comités de Conseil de l'Instruction publique ont, tour à tour, fait l'accueil le plus sympathique à l'honorable M. Delâge. Ce fut d'abord le Comité catholique qui, à sa séance du 10 mai, adopta la résolution suivante sur proposition de l'honorable juge Archambault, secondé par S. G. Mgr Roy :

"Que ce Comité est heureux de souhaiter la bienvenue à l'honorable M. Delâge, comme Surintendant de l'Instruction publique, en remplacement de l'honorable M. de LaBruère, démissionnaire. Les positions élevées et honorables que M. Delâge a occupées, le travail et les aptitudes qu'il a déployés dans ces diverses positions, sont une garantie que le nouveau Surintendant remplira avec dignité et d'une manière utile à l'éducation dans cette province les fonctions importantes qui sont confiées à ses soins et à sa vigilance."

Puis le 15 mai, le Comité protestant, par la bouche de M. Peterson, recteur de l'Université McGill, présenta ses hommages au nouveau Surintendant.

M. Peterson rappela l'estime générale dont jouit M. Delâge au milieu de ses concitoyens de toutes croyances et de toute nationalités, et la carrière brillante qu'il a remplie dans la vie publique, et exprima la confiance de tous les membres du comité qu'il saura apporter à l'accomplissement des hautes fonctions qui viennent de lui être confiées le même esprit de justice qu'il a toujours manifesté comme président et comme membre de la Législature.

M. Peterson demanda aussi à M. Delâge de vouloir bien transmettre à M. de LaBruère les regrets sincères des membres du comité que sa santé l'ait obligé de prendre sa retraite, et l'espoir de tous qu'il lui sera accordé de longues années de repos bien mérité.

M. Delâge fut très sensible à ce témoignage d'estime et de considération des membres du Comité protestant. Il répondit en ces termes aux paroles du président :

Messieurs,

"Je vous remercie cordialement de votre aimable démarche. Elle m'est particulièrement agréable.

"Je n'ai pas l'honneur et le plaisir de vous connaître tous personnellement, mais votre réputation m'est parvenue depuis longtemps, et surtout je sais l'intérêt et l'incaltérable dévouement que vous donnez à la cause sacrée de l'éducation dans notre Province.

"Je regrette comme vous que la maladie ait forcé mon prédécesseur à prendre sa retraite, où nos vœux l'accompagnaient.

"Vos relations avec lui ont été marquées au coin de la plus grande courtoisie et de la meilleure entente.

"J'espère qu'elles continueront d'être les mêmes, et veuillez croire que c'est le vœu que je forme en vous renouvelant mes remerciements et l'offre de mon concours le plus entier et de mon incaltérable dévouement."

Retraites fermées pour jeunes filles

Première: du 7 au 11 juillet;

Deuxième: du 14 au 18 juillet, pour institutrices;

Troisième: du 21 au 25 juillet;

Quatrième: du 28 juillet au 1er août, pour institutrices.

Avis:—Les retraitantes devront arriver pour le premier exercice lequel aura lieu à 4 heures, du soir.

On devra se faire inscrire à l'avance, car le nombre des places est limité.

Le dernier jour, l'exercice de clôture aura lieu assez tôt pour permettre de prendre les trains de la matinée.

S'adresser au Couvent de l'Immaculée-Conception, 314, Chemin Sainte-Catherine, Outremont; (près) Montréal.

Le Surintendant de l'Instruction publique dit adieu à ses anciens électeurs

Le 3 mai dernier, les électeurs du comté de Québec, réunis en assemblée à St-Ambroise, ont présenté une jolie adresse à l'honorable M. Delâge, à l'occasion de sa nomination comme Surintendant de l'Instruction publique. C'était en même temps l'adieu des fidèles électeurs à celui qui pendant quinze années fut leur dévoué député. Le même jour, les élèves du couvent de Loretteville faisaient une réception des plus sympathiques au nouveau Surintendant. M. Delâge répondit en termes émus aux deux adresses que nous reproduisons ci-après.

ADRESSE DES ÉLECTEURS DU COMTÉ DE QUÉBEC

A l'honorable C.-F. Delâge, Surintendant de l'Instruction publique, ancien député du comté de Québec et président de l'Assemblée législative.

Honorable et cher Monsieur,

Il est parfois dans la vie des circonstances qui font naître dans notre cœur des sentiments bien divers, mais qui s'harmonisent parfaitement, parce qu'ils ont leur source dans ce que Dieu a mis en nous de meilleur: la sincérité et la reconnaissance. Nous voulons parler de la joie que nous a causé la nouvelle de votre nomination au poste si honorable de Surintendant de l'Instruction publique, et du regret que nous éprouvons en pensant que vous ne serez plus, dans le sens parlementaire du mot, notre interprète auprès de l'autorité qui préside à nos destinés dans cette belle et chère province de Québec.

En vous confiant la surintendance de l'Instruction publique, l'État, au double point de vue religieux et civil, vous accorde la plus haute position qu'il soit possible de donner à un citoyen, et par là il rend hommage à votre intelligence, à votre tact, à votre patriotisme éclairé et à votre dévouement inlassable. Voilà le motif de notre joie, et nous remercions le gouvernement provincial de vous avoir conféré cet honneur qui rejaillit sur le comté de Québec, puisque celui-ci;

durant quinze années consécutives, n'a cessé de vous témoigner sa confiance et son admiration. Mais voilà aussi pourquoi votre départ nous cause à tous un profond regret. Car si vous étiez tenu, suivant la tradition, d'exercer le patronage en faveur du parti dont vous représentiez le programme et les idées, vous vous êtes montré personnellement l'ami de tout le monde. Vous avez partagé nos douleurs comme nos joies, et vos adversaires aussi bien que vos partisans ont eu mainte fois l'occasion d'apprécier votre délicatesse et de goûter les charmes de vos nobles sentiments.

Vous aimez vos électeurs, et vous semblez avoir eu pour eux la sollicitude d'un bon père pour ses enfants. En effet, outre les dons personnels et nombreux dont elle fut l'objet de votre part, chaque paroisse de notre comté a obtenu, par votre entremise, une large fraction des octrois ministériels pour l'amélioration de l'instruction, de l'agriculture et de la voirie.

Tous les électeurs, sans distinction de parti, se font un devoir de le proclamer hautement et de dire que vous avez écrit ici une page qui rappellera aux générations futures les bienfaits d'un mandat fidèlement rempli. Aussi, sommes-nous heureux d'ajouter que le nom de l'honorable Cyrille Delâge vivra toujours dans ce comté comme celui d'un patriote ardent et d'un bienfaiteur insigne.

Vous quittez l'arène belliqueuse de la politique pour entrer dans une autre plus calme et plus sereine où vous nous permettrez de vous suivre pour applaudir à vos nouveaux succès. Car, connaissant votre science et vos principes de morale et d'honneur, nous savons que, sous votre direction à la fois prudente et énergique, l'instruction se développera graduellement dans notre province, selon les vues de l'Église qui a veillé sur notre berceau et saura bien nous soustraire aux périls qui menacent parfois notre existence religieuse et nationale.

Oui, vous quittez l'arène politique, mais nous espérons vous revoir au milieu de nous à l'occasion de nos fêtes paroissiales. Vous en rehausserez sûrement l'éclat par votre présence, et les accents de votre voix si sympathique et si éloquente feront vibrer nos cœurs à l'unissons.

En terminant cette pâle adresse, nous vous prions d'agréer l'expression de notre vive gratitude et nous vous souhaitons de longs et heureux jours, ainsi qu'à Madame Delâge et à votre charmante famille, que nous ne pouvons mentionner sans éprouver les mêmes sentiments d'affection et de respect qui nous unissent à vous.

LES ÉLECTEURS DU COMTÉ DE QUÉBEC.

ADRESSE DES ÉLÈVES DE L'ACADÉMIE SAINT-LOUIS DE LORETTEVILLE

*A l'honorable Cyrille-F. Delâge, Surintendant de l'Instruction publique
Québec*

Monsieur le Surintendant,

La nouvelle de votre élévation au poste si noble de Surintendant de l'Instruction publique dans la province de Québec, ne pouvait que réjouir grandement vos amis, parmi lesquels se range fièrement votre Couvent de Loretteville qui a toujours bénéficié de votre bienfaisante sympathie. Cette nouvelle dignité est une reconnaissance officielle de dévouement, du tact, du désintéressement avec lesquels vous avez rempli, à la satisfaction de tous, les honorables fonctions d'Orateur de l'Assemblée législative. Le passé nous est un sûr garant de l'avenir. Aussi tous les amis de l'éducation vous voient, avec une réelle fierté, assumer les lourdes responsabilités de diriger les

rouages de l'enseignement dans notre province catholique de Québec. Ils savent, que suivant en cela vos propres convictions, les traditions si nobles de votre chrétienne famille, comme aussi la ligne de conduite de l'honorable Boucher de LaBruère, votre si estimé prédécesseur, vous ferez un devoir dans vos si délicates fonctions de prendre conseil des enseignements de notre mère la sainte Église, la première, comme la seule éducatrice des peuples. Un enseignement qui ne s'abreuverait pas à ces sources pures de la vérité, nous conduirait vite à une neutralité déshonorante pour notre chère province. Mais loin de craindre pareil malheur, nous avons la certitude que entre vos mains, monsieur le Surintendant, la cause de l'éducation va faire de nouveaux progrès que seront heureux de bénir les chefs spirituels, les Évêques.

Malgré cela la minorité n'a rien à craindre. Elle est certaine que loin d'avoir à redouter les vexations injustes dont souffrent les Canadiens français dans la province sœur, elle sera toujours traitée avec les égards dont la faiblesse a droit de se réclamer. Puisse Dieu nous accorder bientôt de voir cesser ce malheureux conflit qui met aux prises des frères avec des frères dans un pays issu du peuple le plus chevaleresque du monde!

Puisse aussi la Providence vous accorder, monsieur le Surintendant, de remplir de longues années, pour le bonheur de l'éducation, l'honorable charge que vous venez d'assumer.

Nous le lui demandons en vous priant d'agréer les respectueuses félicitations de vos protégées bien reconnaissantes.

Nous sommes heureuses de saluer en même temps madame Delâge qui a toujours si bien secondé les vues de son mari, tout en la remerciant de l'intérêt constant qu'elle porte à notre Académie.

LES ÉLÈVES DE L'ACADÉMIE SAINT-LOUIS.

Aux prières

La révérende Mère Saint-Ambroise, née Esther Leclerc, dédéoé le 8 mai au couvent de Jésus-Marie, Sillery, dans sa soixante-dixième année, après quarante ans de vie religieuse.

Bibliographie

L'HISTOIRE SAINTE ENSEIGNÉE AUX TROIS DEGRÉS: *élémentaire, intermédiaire et supérieur*—
2e partie: HISTOIRE DU PEUPLE DE DIEU. Par F.-A. Baillargé, ptre.

C'est la partie du *Matre* se rapportant à l'histoire du Peuple de Dieu. Un fort volume de 410 pages, contenant une véritable méthodologie de l'enseignement de l'Histoire Sainte. Cet ouvrage constitue un guide précieux pour les matres et les matresses, qui trouveront dans le manuel de M. l'abbé Baillargé une direction sûre pour enseigner l'histoire sainte. Le volume est en vente chez l'auteur, à Verchères, au prix de 75 sous broché et \$1.00 relié.

ORPELINAT AGRICOLE ST-JOSEPH, à Vauvert, Lac St-Jean, P. Q. Compte-rendu de la septième année des travaux de l'intéressant Patronage St-François-Régis.

Où faire relier "L'Enseignement Primaire"

M. Jérémie Richard, relieur, 31, rue Sault-au-Matelot, Québec, relie *L'Enseignement Primaire* à un prix très modéré: 50 sous. Le travail est bien exécuté et les commandes remplies avec célérité.

Avis donc à MM. les Secrétaires-trésoriers de chaque municipalité scolaire.

L'Angleterre et le Pape

Le premier ministre de l'Angleterre, M. Asquith, a fait, au commencement d'avril dernier, une visite officielle au Pape. Il a causé seul à seul, nous disent les dépêches, durant une demi-heure avec Sa Sainteté Benoît XV, dans la bibliothèque du Vatican, et il a baisé avec respect l'anneau pontifical.

Depuis que l'Angleterre s'est séparée de Rome, au XVI^e siècle, c'est la première fois qu'un chef de ministère anglais rend officiellement visite au Pape.

Les idées ont bien changé en Angleterre depuis un siècle, et surtout au cours des dernières années le rapprochement de Rome s'est accentué. Rappelons ici que peu de temps après le commencement de la guerre, l'Angleterre a nommé Lord Howard ambassadeur officiel accrédité au Vatican.

Un nouveau roman canadien

M. Ulric Barthe, ancien journaliste, publiera bientôt un roman canadien qui se rapporte à la grande guerre actuelle. Ce roman aura pour titre "La guerre au Canada"; il comprendra environ 250 pages et sera illustré. Prix 50 sous, franco 60 sous. A la douzaine \$4.80; franco \$5.00. S'adresser à l'auteur, 23 Avenue des Erables, Québec.

Retraites fermées

A TOUS LES INSTITUTEURS DU DISTRICT DE MONTRÉAL

Je viens, chers Amis, vous dire comme Notre-Seigneur: "Venez, vous tous qui avez travaillé, durant toute l'année et je vous soulagerai". Venez vous reposer dans la solitude; vous le méritez grandement. Restez-vous donc sourds à l'appel du divin Maître?

Veillez me croire, chers amis, trois jours de retraite, trois jours ainsi passés dans la méditation, arrachés au bruit, à l'agitation du monde, au souci des affaires, etc., pour le salut de son âme n'est pas un temps perdu. "Cherchez d'abord le royaume des Cieux et sa justice et tout le reste vous sera donné par surcroît." Plusieurs disent qu'ils n'ont pas le temps. A ceux-là, je leur dit ceci: "Comment! disait récemment un industriel, je croirais tout perdu si je ne revisais périodiquement tous mes livres d'affaires, si je ne vérifiais constamment mes comptes, si je ne faisais chaque année mon inventaire, et je n'aurais pas le temps de vérifier l'état de ma conscience?" Un homme qui ne peut sacrifier trois jours par année pour le bien de son âme, c'est un homme qui n'aura pas le temps de mourir.

Daniel O'Connell, surnommé le "Grand Agitateur" d'Irlande trouvait moyen de passer 15 jours dans la retraite chaque année, tout entier à la prière et à la réflexion.

Dans sa carrière si remplie, le comte de Mun trouva le temps de faire ses trois jours de retraite chaque année. Nul, dit-il, s'il n'en a fait l'expérience, ne sait ce que valent ces trois jours de retraite.

L'Instituteur catholique en a-t-il moins besoin que d'autres? au contraire, sa vocation même lui fait un devoir de se retremper périodiquement dans le calme et la méditation. L'instituteur en a besoin, peut-être, non pas pour se convertir et quitter les sentiers du mal mais pour se fortifier dans le bien, pour se préparer à l'apostolat, que l'Église attend, aujourd'hui de l'Instituteur convaincu.

En effet, faire une retraite fermée, ce n'est pas seulement méditer les vérités de la religion, examiner sa conscience et regretter ses péchés, c'est surtout prévoir et ordonner l'avenir. L'esprit s'y applique mieux à comprendre la fin de l'homme, l'importance du salut, la grandeur de notre vocation. Y a-t-il une vocation plus sublime que la nôtre? Le rôle de l'Instituteur n'est pas seulement d'instruire, mais d'éduquer, de former; pour cela la connaissance du cœur humain est nécessaire; on l'obtient en se connaissant soi-même d'abord, et cela se fait quand on rentre soi-même dans la solitude et le recueillement. Le professeur est sans contredit l'ange gardien de ses élèves. Aussi quelle responsabilité pour lui s'il n'est pas ce qu'il doit être: "Un maître aussi parfait que possible!" car ne l'oublions pas, les enfants sont observateurs et il arrivera que le maître qui n'est pas foncièrement chrétien avant tout, manquera le but de sa vocation qui est d'élever chrétiennement les enfants confiés à sa tâche.

Tous les instituteurs sont invités cordialement à suivre la retraite fermée qui commencera probablement vendredi, le 30 juin au soir.

Pour informations s'adresser au R. P. Archambault, S.J., directeur des Retraites fermées, Villa Saint-Martin, Abord-à-Plouffe—Tél. (l. distance) 18.—ou à J.-A. LECOMTE, professeur. N° 376 DeLanaudière, Montréal.

ASSOCIATION DES INSTITUTRICES CATHOLIQUES

—SECTION DE QUÉBEC—

Séance du 24 avril 1916, au presbytère de St-Sauveur.

Présent: Le R. P. Valiquet, O.M.I., chapelain de l'Association.

Institutrices présentes: Mlle A. Dionne, présidente, Lorette; Mlles M. et P. Turcot, Lévis; Mlle A. Vézina, Cap St-Ignace; Mlles M. Dussault et C. Pagé, Les Écureuils; Mlle Martineau, St-David; Mlle M.-L. Béland, St-Sauveur, Québec; Mlle L. Parent, Beauport, Mlle E. Pelletier, Lévis et Mlle O. Rousseau, Ancienne Lorette.

A cette séance, il fut voté à l'unanimité de sincères remerciements à MM. les inspecteurs d'écoles A.-P. Roy et L.-A. Guay, pour le dévouement qu'ils déploient à l'égard de l'Association depuis sa fondation.

Il a été résolu aussi à l'unanimité que de sincères félicitations soient présentées à l'honorable C.-F. Delâge, pour sa promotion au poste élevé de Surintendant de l'Instruction publique. L'honneur est accordé au mérite et à l'intérêt que l'honorable C.-F. Delâge a toujours porté aux titu-

lares de l'enseignement primaire; c'est donc un puissant encouragement pour le personnel enseignant, qui pourra, dans l'avenir, compter sur l'appui et la protection dévouée du nouveau Surintendant.

L'Association a prié, à cette séance, le R. P. Valiquet de bien vouloir agréer le respectueux hommage des sincères condoléances des membres du Conseil de l'Association à l'occasion de la mort de son frère bien-aimé, survenue à Terrebonne, le 11 avril dernier.

La retraite fermée au Couvent de Sillery, aura lieu du 4 au 8 juillet. L'entrée se fera le 4 au soir après le souper.

Les institutrices qui désirent suivre la retraite sont priées d'envoyer leur adhésion le plus tôt possible à la secrétaire de l'Association.

MARIE-LOUISE PEPIN,

Secrétaire de l'Ass. des Institutrices.

Adresse: N° 3 rue Saint-Augustin, Québec.

Fête des arbres à l'Académie St-Edouard, de Beauport

Une fort jolie démonstration a eu lieu à l'Académie St-Edouard de Beauport, le 16 mai courant.

Les directeurs de cette institution avaient invité plusieurs notables de la paroisse et des environs, à une séance littéraire et musicale fort bien réussie.

Parmi les personnes présentes, nous avons remarqué entre autres: M. Edmond Giroux, maire et préfet du comté, M. L.-A. Grenier, président de la Société d'Agriculture, M. L. Giroux, président de l'Union St-Joseph, l'honorable M. Delâge, Surintendant de l'Instruction publique, et beaucoup d'autres dont les noms nous échappent.

Les directeurs profitèrent de la présence de l'hon. M. Delâge, leur ancien député, pour lui offrir leurs chaleureuses félicitations et leurs meilleurs souhaits à l'occasion de sa nomination comme Surintendant de l'Instruction publique.

L'honorable M. Delâge, réellement ému, remercia cordialement les directeurs et les élèves pour leurs bons souhaits.

En terminant, il offrit généreusement une médaille et un prix spécial pour l'élève le plus méritant dans une branche d'études que le Directeur choisira.

L'auditoire applaudit longuement ce beau geste du Surintendant.

M. Désilets, agronome du département de l'Agriculture, intéressa vivement les auditeurs par sa conférence sur l'Arboriculture dont il donna une démonstration pratique sur le terrain, où l'on procéda à la plantation d'un certain nombre d'arbres obtenus par leur ancien député, l'honorable M. Cyr.-F. Delâge.

Nous félicitons les RR. FF. des Écoles chrétiennes qui ont voulu démontrer, une fois de plus, que l'enseignement qui se donne dans la province de Québec est un enseignement pratique et moderne, et nos amis de l'Ontario perdraient beaucoup de leurs préjugés s'ils assistaient à une démonstration comme celle à laquelle il nous a été donné d'assister.

UN TÉMOIN.

Bénédictio de l'Académie Mallet

Le vendredi, 19 mai, a eu lieu, à Québec, la bénédiction d'un magnifique bâtiment scolaire, construit par les soins de la Commission scolaire de Québec. La cérémonie religieuse a été présidée^e par S. G. Monseigneur Roy. Après la bénédiction de l'Académie Mallet, M. J.-B. Morissette, le dévoué président de la Commission scolaire de Québec, présenta une adresse de bienvenue à Monseigneur Roy, archevêque de Séleucie. Une autre adresse fut aussi présentée à l'honorable M. Délage, Surintendant de l'Instruction publique, par les élèves de l'Académie Mallet, académie dirigée par les Révérendes Sœurs de la Charité. Les élèves de l'Académie se dirent heureuses de souhaiter la bienvenue au nouveau Surintendant à qui ils souhaitèrent une longue et fructueuse carrière. L'honorable M. Délage remercia vivement les élèves de l'Académie pour leurs sympathiques paroles et fit l'éloge des Sœurs de la Charité. M. le Surintendant rappela aussi le rôle glorieux de l'Église dans l'éducation et termina par un éloge délicat de son prédécesseur.

Une nouvelle "Histoire du Canada"

Depuis quelques années, la librairie classique de l'enseignement primaire a fait de notables progrès dans notre province. Cela prouve que la concurrence a bien ses avantages.

Un des livres récemment approuvés par le Conseil de l'Instruction publique a particulièrement attiré notre attention: nous voulons parler du Cours intermédiaire d'Histoire du Canada, par C. S. Viator.

Cette nouvelle histoire se distingue par une foule de qualités: résumés clairs et bien ordonnés; récits sobres et intéressants; gravures soignées, artistiques et instructives, qui donnent au livre un aspect agréable, tout en facilitant l'intelligence du texte; nombreuses cartes, d'un tracé net, et peu chargées; lexique copieux, avec définitions brèves et précises; questionnaires abondants; sujets de devoirs admirablement choisis et propres à stimuler la réflexion chez les élèves. Tout, dans cet ouvrage, nous semble fait d'après les principes d'une saine pédagogie.

Toutes ces qualités cependant seraient peu de chose sans l'exactitude historique. Mais cette dernière condition a été remplie. Pour être toujours véridique, l'auteur a dû se livrer à de longues et minutieuses recherches dans les archives.

Ajoutons encore un détail important: cet ouvrage, composé avec tant de soin, édité avec tant de goût et d'intelligence, se vend en détail au prix modique de *vingt-cinq sous*.

Franchement, personne n'osera dire que les éditeurs cherchent à faire fortune au moyen de ce livre. Il est manifeste, au contraire, que leur but unique est de doter nos écoles d'un manuel qui rende plus attrayants et plus fructueuse l'étude de notre histoire nationale.

Il nous reste un vœu à formuler: c'est que l'auteur s'occupe immédiatement de préparer le Cours élémentaire. Une fois qu'il aura servi le plus grand nombre des écoliers, il pourra consacrer ses loisirs à la composition d'un Cours Supérieur, pour les besoins des élèves qui composent nos cours académiques, pour ceux des futurs instituteurs, laïques et congréganistes, et même pour l'utilité des nombreux maîtres trop peu familiers avec l'histoire qu'ils ont mission d'enseigner.

UN VIEIL INSTITUTEUR.

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ARRÊTÉS EN CONSEIL
(D'après la "Gazette Officielle" de Québec)
NOMINATION DE CINQ COMMISSAIRES D'ÉCOLES

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un arrêté en conseil en date du 14 mars 1916, a nommé MM. Joseph Fournier, Wm Lefebvre, Napoléon Beaudoin, Louis Audet et Frank Dessureault, commissaires d'écoles pour la municipalité de La-Sarre, dans le comté de Témiscamingue.

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un arrêté en conseil en date du 14 mars 1916, a nommé MM. Adélar Gilbert, Alfred Renaud et Amédée Gagné, commissaires d'écoles pour la municipalité de Saint-Henri de Taillon, dans le comté de Lac St-Jean.

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un arrêté en conseil en date du 31 mars 1916, a nommé MM. David Maloin, Jean-Baptiste Ross et Vilbon Ross, commissaires d'écoles pour la municipalité de Pointe-aux-Outardes, dans le comté de Saguenay.

Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un arrêté en conseil, en date du 26 avril 1916, a nommé MM. Pierre Gagnon, Philadelphie Corbin et Ludger Corbin, commissaires d'écoles pour la municipalité de Massé et Oumet, dans le comté de Rimouski.

DÉLIMITATIONS DE MUNICIPALITÉS SCOLAIRES

Le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil, par arrêté en date du 11 février 1916 a détaché de la municipalité scolaire de Sainte-Rose du Dégel, dans le comté de Témiscouata, les lots Nos 1 à 9 inclusivement du 5e rang de la paroisse de Sainte-Rose-du-Dégel et les a annexés à la municipalité scolaire de Saint-Benoît-Abbé, même comté.

Le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil, par arrêté en date du 18 mars 1916, a détaché de la municipalité scolaire de Saint-Sylvère, dans le comté de Nicolet, les lots Nos 593 à 605 du cadastre officiel du canton Maddington (15e rang), paroisse de Saint-Sylvère et les a annexés à celle de Sainte-Marie de Blandford, même comté.

Cette annexion ne prendra effet que le 1er juillet prochain 1916.

Le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil, par arrêté en date du 7 avril 1916, a annexé les lots Nos 1 à 18 des rangs III et IV du canton de Clinton, dans le comté de Frontenac, qui n'appartiennent à aucune municipalité scolaire, à celle de Woburn, même comté.

Le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil, par arrêté en date du 7 avril 1916, a détaché de la municipalité scolaire de Saint-Gabriel-de-Brandon, dans le comté de Berthier, les lots Nos 135 à 142 inclus, dans la concession Saint-Jean, et les lots Nos 617 à 619 inclus du 7e rang du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Gabriel-de-Brandon, et les a annexés à celle de Saint-Damien, même comté.

Le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil, par arrêté du 18 mars 1916, a détaché les lots Nos 143, 148, 152a, 152, 154, 164, 62 et 70 de la paroisse de Montréal, de la municipalité scolaire de Côte-Saint-Luc, dans le comté de Jacques-Cartier, et les a annexés à la municipalité scolaire de Côteau-Saint-Pierre, comté Westmount, pour fins scolaires protestantes.

TABLE DES MATIERES

ANNÉE 1915-1916

PÉDAGOGIE:—Feu M. Médard Emard, <i>C.-J. Magnan</i>	2	Une belle page, <i>P.-B. de LaBruère</i>	281
La discipline, <i>Mgr F.-X. Ross</i>	4, 68, 133, 195, 262, 452, 580	Feu François L'énard.....	284
L'épargne et l'enfant.....	9	La langue française dans les écoles séparées d'Ontario, <i>C.-J. Magnan</i>	321
Pedagogic organization of schools.....	10, 79, 183, 200, 285, 324, 391, 463	La question scolaire dans Ontario, <i>J.-C. Sutherland</i>	323
Hygiène, <i>Dr J.-G. Paradis</i>	11, 145, 206, 285, 330, 525, 590	Bel éloge des inspecteurs d'écoles.....	324
Direction du dessin, <i>Chs-A. Lefèvre</i>	12, 70, 221, 274, 414	Dissertation sur le Beau, <i>J.-A. Dupuis</i> ,	330, 398, 468, 528
Ce qui importe le plus chez l'institutrice pour réussir dans l'enseignement: I Le savoir.....	14	De la préparation quotidienne des classes <i>C.-J. Magnan</i>	385
II La dignité.....	75	Prudence, tact, sagesse et mesure.....	386
III La méthode.....	141	Ce que le cahier de devoirs journaliers fait connaître à l'inspecteur d'écoles... 387	
IV Le dévouement.....	198	L'enseignement agricole à l'école: But, <i>Mgr Jean-Charles Magnan</i>	387
Sir Chs de Boucherville, <i>C.-J. Magnan</i> ..	65	Causeries pédagogiques. <i>B. L.</i>	388, 460
M. Ernest Gagnon, <i>C.-J. Magnan</i>	66	Le rôle de l'épiscopat français dans la guerre, <i>Mgr A. Baudrillard</i>	392
L'apostolat de la prière dans les écoles..	77	La pédagogie en action.....	394
L'embellissement de notre province, <i>Y- ves Noël</i>	80	Souvenirs d'enfance, <i>G.-E. Marquis</i> : La visite aux champs.....	396
Dans nos écoles normales: travaux d'élè- ves: Valleyfield.....	82, 150	Le vieux grenier.....	591
Éducation des filles, <i>Mgr J.-M. Emard</i> ..	83, 151, 202, 277, 327	<i>C.-J.-L. Lafrance, C.-J. Magnan</i>	449
Les Écoles maternelles, <i>C.-J. Magnan</i> ,	129, 193, 258	Une faute de français, <i>N. Degagné, ptré</i> Quelle paix nous voulons, <i>chanoine E. Griselle</i>	460
L'Allemagne et l'Église catholique, <i>Mgr Baudrillard</i>	137	Sur la lecture, <i>Henri Lavedan</i>	467
La grammaire à l'école primaire, <i>N. Trem- blay</i>	137, 273	Les droits de la langue française au Canada, <i>Thomas Chapais</i>	471, 529
Réflexions d'un instituteur.....	139	"Comprendre pour apprendre", <i>C.-J. M</i>	515
Méthode à suivre pour enseigner l'anglais aux Canadiens français, <i>Frère Henri</i> ..	143	Analyse littéraire, <i>N. Degagné, ptré</i>	519, 588
Une heure à l'exposition antialecoolique,	127, 146, 209, 271, 328, 395, 466	La langue française et la capitulation de Montréal, <i>C.-J. Magnan</i>	522
La poésie de nos campagnes, <i>Yves Noël</i> ..	149	On et l'on, <i>C.-J. M.</i>	526
L'enseignement ménager en Belgique, <i>Maria Matthys</i>	204	L'Annuaire statistique de la province de Québec, <i>C.-J. M.</i>	527
Lorraine et Québec, <i>Yves Noël</i>	207	"Le Pays Laurentien".....	527
Le cercle pédagogique Roy, <i>Iréné Beau- chemin</i>	267	L'honorable P. Boucher de LaBruère, <i>C.-J. Magnan</i>	578
Cercle Roy, compte-rendu, <i>Yves Le- Rouzès</i>	268	La guerre actuelle devant la conscience catholique, <i>François Veullot</i>	594
Propos de guerre, <i>Eugène Griselle</i>	270	DIVERS:—Trente-septième année, <i>C.-J Magnan</i>	1
Une page d'histoire (lettre inédite de <i>Mgr Taché</i>).....	279	<i>M. J.-O. Cassegrain</i>	257
		Bonne année.....	258
		Le Surintendant de l'Inst. publique.....	513

Notre-Dame des Écoles, <i>R. Labelle, S.S.</i>	513	Les jardins scolaires (rapport) <i>Jean-Charles Magnan</i>	475, 535, 610
L'honorable C.-F. Delage.....	577	Lois amendant la loi de l'Instruction publique.....	532
DOCUMENTS SCOLAIRES —Association des Instituteurs catholiques de Montréal, <i>A.-B. Charbonneau</i>	16, 400	Avis aux commissaires d'écoles.....	533
Association des Instituteurs catholiques de Québec, <i>C.-A. Pelletier</i>	18, 402	MÉTHODOLOGIE —La rédaction à la petite école, <i>H. Nansot</i>	32, 112, 162, 224, 287, 353, 417, 478, 543, 595
Association antialcoolique des Instituteurs catholiques de Montréal, <i>A.-B. Charbonneau</i>	20	Leçons d'anglais d'après la méthode naturelle, <i>J. Ahern</i>	34, 116, 165, 227, 290, 356, 423, 481, 547, 598
Programme anti-alcoolique.....	21	Ma préparation de classe: esquisses de leçons:	
Vingt-et-unième congrès de commissaires d'écoles, Malbaie.....	22	Histoire du Canada	37, 171, 294, 427, 551
Exposition scolaire agricole, St-Casimir	85	Géographie.....	38, 172, 295, 427, 552
A travers nos classes, <i>J.-N. Dupuis, ptre</i>	89, 158, 232	Leçons de choses.....	39, 173, 295, 428, 553
Une belle fête scolaire.....	153	Devoir d'élèves.....	173
Congrès de commissaires d'écoles, St-Jean.....	157	Carnet de préparation de classe:	
Congrès de commissaires d'écoles, Montmagny.....	235, 239	Géographie.....	420
Association des institutrices catholiques de Québec.....	240, 575, 633	Histoire du Canada.....	422
La liberté scolaire, <i>L. Groulx, ptre</i>	486, 536, 613	L'enseignement littéraire dans nos écoles: Élèves de l'école normal de Hull.....	553
Préparons l'avenir, <i>J. Filiol</i>	540	ENSEIGNEMENT PRATIQUE —Instruction religieuse.....	40, 122, 174, 241, 296, 359, 429, 491, 618
Association des institutrices catholiques de Montréal.....	574	Langue française—Cours élémentaire.....	40, 123, 175, 241, 296, 360, 429, 492
DOCUMENTS OFFICIELS —Commission administrative du Fonds de pension.....	24, 212	Cours moyen.....	41, 175, 242, 297, 361, 430, 493, 000
Écoles normales catholiques de la province de Québec: liste des diplômés (1915):		Cours supérieur.....	42, 176, 243, 299, 305, 362, 432, 495
Valleyfield.....	27	Pour le jour de la distribution des prix:	
Nicolet.....	28	Dialogue.....	620
St-Hyacinthe.....	29	Récitations.....	621
Laval.....	91	MATHÉMATIQUES —Arithmétique.....	46, 124, 178, 246, 306, 367, 435, 499, 565
Joliette.....	93	Algèbre.....	51, 181, 249, 308, 372, 443, 501, 570
Hull.....	162	Géométrie.....	53, 182, 250, 309, 372
Jacques-Cartier.....	211	Progression arithmétique.....	373, 623
Chicoutimi.....	212	ENSEIGNEMENT SPÉCIAL —Agriculture.....	44, 246, 303, 366, 497
Trois-Rivières.....	607	Enseignement Anti-alcoolique.....	45, 245, 304, 366, 497
Rimouski.....	608	Enseignement ménager.....	46, 245, 303, 366, 497
St-Pascal.....	608	LE CABINET DE L'INSTITUTEUR —	
Bureau central des examinateurs catholiques:.....	30, 94, 213, 319, 378, 406, 575	Le chant à la petite école, <i>H. Nansot</i>	54, 125, 182, 251, 311, 375, 446, 502, 572, 625
Circulaires du Surintendant: 31, 160, 212, 601		Musique et paroles.....	55, 126, 183, 252, 312, 376, 447, 503, 573, 625
Comité catholique.....	100, 404, 605	La question scolaire dans l'Ontario.....	55
Direction du dessin, <i>Chs.-A. Lefebvre</i>	221, 414	L'école (poésie) <i>A. Lacasse</i>	57
Rapport du Surintendant de l'Instruction publique, <i>Boucher de LaBruère</i>	333		
Rapport de l'Inspecteur général, <i>C.-J. Magnan</i>	409		

Statistiques.....	57	Catalogue de philologie.....	316
Livres classiques autorisés.....	60, 127, 187	Enseignement de l'Histoire sainte.....	316
Une province modèle.....	60	Bibliothèque pédagogique.....	317, 382
Honorable P.-E. Leblanc, à l'École normale Jacques-Cartier.....	61	Religion, littérature, pédagogie.....	319
Une page de Brunetière.....	61	Pensées.....	319, 382
Petite Revue.....	62, 128, 186	Instituteur en disponibilité.....	319
Bulletin géographique.....	62	Feu Mgr Lorrain.....	319
Département de l'Instruction publique: Arrêtés en conseil.....	63, 192, 256, 320, 382, 510, 576, 636	Science et croyance, Nos grands Maîtres, Mgr Baunard.....	376, 504
Un e belle fête scolaire à Pont-Rouge.....	125	Réunion pédagogique.....	378
Erratum.....	125	L'Almanach de la langue française.....	379
Nouveau visiteur d'écoles à Montréal.....	125	M. A.-B. Charbonneau.....	379
La guerre.....	127, 508	Honorable P. Boucher de LaBruère.....	380, 513
37e année.....	127	Les congrès de commissaires d'écoles.....	380
Où faire relier <i>L'Enseignement Primaire</i>	127	Feu M. C. Bouchard.....	380
Une brochure intéressante.....	127	Le Rév'd Frère Laferrière.....	446
Un visiteur d'écoles à Québec.....	128	Un important congrès.....	447
"La Revue trimestrielle canadienne".....	128	École normale de Valleyfield.....	448, 573
Remis.....	128	Jardins scolaires, avis.....	448
Mme de Maintenon.....	179	Feu Mère Marie de l'Assomption.....	503
Nouveaux inspecteurs d'écoles.....	184, 253, 319, 380	Au Manitoba.....	507
Fu M. l'inspecteur Prud'homme.....	184	Une librairie vraiment canadienne.....	507
L'Association des inspecteurs d'écoles catholiques de la prov. de Québec.....	184	Le Rev'd Frère Marcellinus.....	508
Examens universitaires dans les couvents.....	185	Éloge de la province de Québec.....	509
Une belle fête au couvent de Sillery.....	185	Le général Castelnau.....	510
A la mémoire de Mlle Clémentine Caron Aux prières.....	187, 318, 0000	"Acadié".....	572
Importante collection d'ouvrages sur le Canada et l'Amérique.....	187	Cours ménager de vacances à St-Pascal.....	572
La situation scolaire dans la province de Québec.....	187	Pour les écoles canadiennes-françaises d'Ontario.....	573
Livres classiques canadiens.....	187	Décédée.....	574
La vie chrétienne dans la famille.....	188	École normale de la Cong. Notre-Dame.....	574
Analyse et critique littéraire.....	189	L'Académie Commerciale de Québec.....	574
Bibliographie.....	191, 312, 380, 508, 631	Un joli livre.....	574
L'Enseignement secondaire au Canada.....	252	Retraites fermées.....	575, 632
Le calendrier de la jeunesse étudiante.....	253	Livres de récompense.....	575
La vieille église de la Rivière-du-Loup (en haut).....	253	"La bonne maîtresse".....	575
Éloge de l'Agriculture.....	253	Méthode d'anglais.....	575
"Histoire de saint Jean-Baptiste de la Salle".....	254	Cours ménagers spéciaux (Montréal): Vacances 1916.....	627
Les inspecteurs d'écoles à Oka.....	254	Le nouveau Surintendant et le Conseil de l'Instruction publique.....	628
Un beau livre.....	311	Retraites fermées.....	629
"En garde".....	314	Adieux de M. le Surintendant à ses anciens électeurs.....	629
La librairie G. Ducharme.....	314	L'Angleterre et le Pape.....	632
Le rôle glorieux de la France.....	315	Aux prières.....	631
Notre langue.....	316	Un nouveau roman canadien.....	632
		Fête des arbres à l'Académie St-Edouard, de Beauport.....	634
		Bénédictin de l'Académie Mallet.....	635
		Une nouvelle histoire du Canada.....	635
		ILLUSTRATIONS:—M. Médard Emard.....	1
		Le forgeron.....	16

L'Avenue des Braves (Québec).....	32	Une gentille récréation.....	304
La prière du soir.....	48	L'honorable M. de LaBruère.....	321
Sir Charles de Boucherville.....	65	Les membres du Comité catholique en	
Épreuves de dessin.....		1889.....	336
.....	70,72,74	Le départ pour le front.....	352
La maîtresse d'école improvisée.....	80	Un problème difficile.....	368
Deux amis.....	96	M. J.-B. Cloutier.....	385
La cathédrale de Reims.....	113	Une séance historique.....	400
Honorable P.-E. Leblanc.....	129	Anxiété maternelle.....	416
La Sœur de Charité.....	145	Faire des heureux.....	432
Un joli tableau.....	161	C.-J.-L. Lafrance.....	449
Maison natale d'Antoine Gérin-Lajoie..	177	Frères de l'Inst. Chrétienne ^m au jardin	
La vieille église de la Rivière-du-Loup		scolaire.....	461
(en haut).....	193	Un élève jardinier.....	477
Les armes de St-Malo.....	208	Le remède.....	493
La messe de minuit à la campagne.....	225	Notre-Dame-des-Écoles.....	513
Un lavage difficile.....	240	Quelle épreuve.....	529
M. J.-O. Cassegrain.....	257	Un cas urgent.....	545
Laissez venir à moi les petits enfants....	272	Au jardin scolaire.....	561
Joies d'hiver.....	289		



⑦ 122
9543_{MK}

7117